

# Rapport de Synthèse des ateliers thématiques 2009



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

Direction  
Départementale  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales  
de la GIRONDE



**Gironde**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
[gironde.fr](http://gironde.fr)

*rapport diffusé*  
*à la Conférence Girondine Précarité-Pauvreté*  
*du 20 novembre 2009*

**Chef du projet Observatoire Précarité-Pauvreté**

**Béatrice BLANCHET-LACHENY**

Directeur de la Mission Précarité-Pauvreté

Conseil Général de la Gironde

05 56 99 53 91

[b.blanchet-lacheny@cg33.fr](mailto:b.blanchet-lacheny@cg33.fr)

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| Introduction .....   | 5  |
| Le projet Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté .....        | 9  |
| Les membres de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté ..... | 13 |
| Les membres du Conseil Scientifique .....                                      | 15 |
| Les synthèses des ateliers thématiques .....                                   | 17 |
| Atelier n°1 "travailleurs pauvres" .....                                       | 19 |
| Atelier n°2 "logement" .....   | 25 |
| Atelier n°3 "familles monoparentales" .....                                    | 31 |
| Atelier n°4 "pauvreté en milieu rural" .....                                   | 37 |
| Atelier n°5 "précarité énergétique" .....                                      | 41 |
| Atelier n°6 "santé" .....  | 47 |
| Glossaire des sigles utilisés.....   | 53 |
| Remerciements .....  | 55 |



## INTRODUCTION

Dès sa première année de fonctionnement, l'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté, né le 6 février 2009, s'est inscrit dans une double démarche qui lui a permis d'initier, parallèlement à une exploration quantitative, dont la production est attendue sur le premier semestre 2010, une dimension qualitative dans le cadre de ses travaux.

Cet axe qualitatif a été appréhendé par l'intermédiaire d'ateliers thématiques proposés en tant que lieux d'échanges entre professionnels autour d'informations de terrain.

Ces échanges se sont organisés, sur l'année 2009, au sein de **six ateliers**:

1. les travailleurs pauvres,
2. le logement,
3. les problématiques des familles monoparentales,
4. la précarité-pauvreté en milieu rural,
5. la précarité énergétique,
6. la santé.

Le cadrage des ateliers s'est appuyé sur une grille de questionnement qui avait été envoyée préalablement aux participants.

### Grilles de questionnement des ateliers thématiques 2009 :

#### **ATELIER THEMATIQUE "travailleurs pauvres"**

**1- qu'est-ce qu'un travailleur pauvre ?** (comment peut-on définir ce que l'on entend par travailleur pauvre ?)

**2- qui sont les travailleurs pauvres ?** (hommes, femmes, âges, familles monoparentales, métiers...)

**3- quels sont les parcours des travailleurs pauvres ?**

**3a-** parcours de vie ;

**3b-** parcours institutionnels (quels sont les guichets auxquels ils s'adressent ?...).

**4- comment les travailleurs pauvres appréhendent-ils leur vie actuelle et future ?**

---

#### **ATELIER THEMATIQUE "logement"**

**1- Quelles sont les principales formes de "mal-logement" ?** Avec quelle fréquence se manifestent-elles ?

**2- Qui sont les mal-logés** et quelles sont les situations les ayant conduits au mal-logement ?

**3- Quels parcours** pour les mal-logés face aux institutions ?

**4- Comment les mal-logés appréhendent-ils leur vie actuelle et future?**

---

---

**ATELIER THEMATIQUE "familles monoparentales"**

- 1- En quoi les familles monoparentales sont-elles particulièrement concernées par les situations de précarité ou de pauvreté ?
  - 2- Qui sont les familles monoparentales concernées par les situations de précarité ou de pauvreté ? (modes d'entrée dans la monoparentalité, sexe, nombre d'enfants...).
  - 3- Quels sont les parcours des familles monoparentales concernées par les situations de précarité ou de pauvreté ? Quels sont les modes d'entrée dans la situation de précarité ou de pauvreté ?
  - 4- Quels sont les freins que rencontrent les familles monoparentales pour sortir de leur situation de précarité ou de pauvreté? Comment les institutions et associations peuvent-elles participer à lever ces freins ?
  - 5- Comment les familles monoparentales en situation de précarité ou de pauvreté appréhendent-elles leur vie actuelle et future ?
- 

**ATELIER THEMATIQUE "précarité en milieu rural"**

- 1- La pauvreté est-elle plus fréquente en milieu rural qu'ailleurs ?
  - 2- Comment s'exprime la pauvreté en milieu rural ?
  - 3- Quelles sont les causes de la pauvreté en milieu rural ?
  - 4- Les installations en milieu rural et les départs du milieu rural sont-ils des stratégies d'adaptation à la pauvreté ?
  - 5- La couverture géographique des dispositifs d'aides est-elle suffisante et pertinente en milieu rural ?
- 

**ATELIER THEMATIQUE "précarité énergétique"**

Dans un contexte global de crise, et plus particulièrement de celle du logement et de l'énergie, de plus en plus de ménages paupérisés ont des difficultés à faire face aux dépenses à engager pour assurer leur "quotidien énergies" dans leur logement.

Dans cet atelier, nous allons essayer d'échanger sur les éléments suivants :

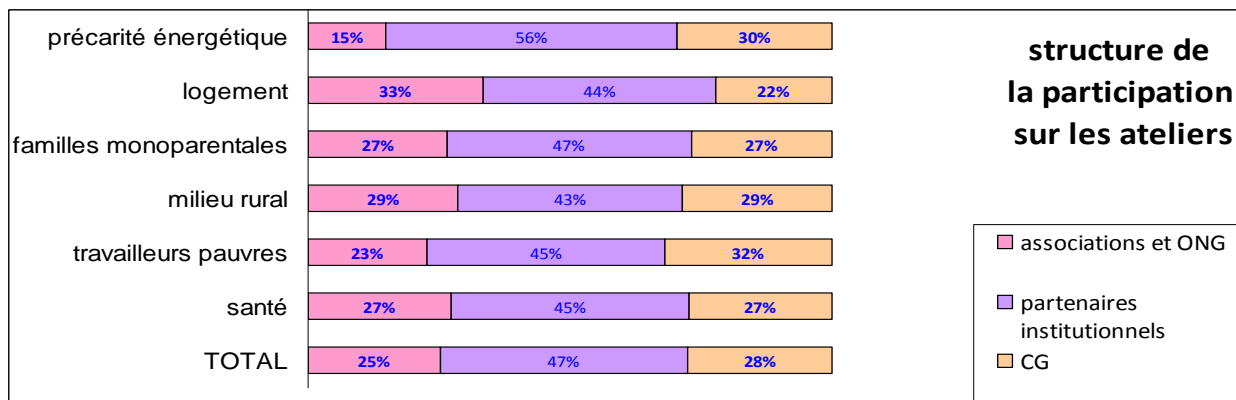
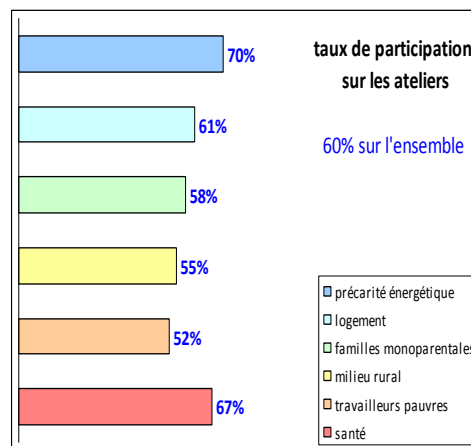
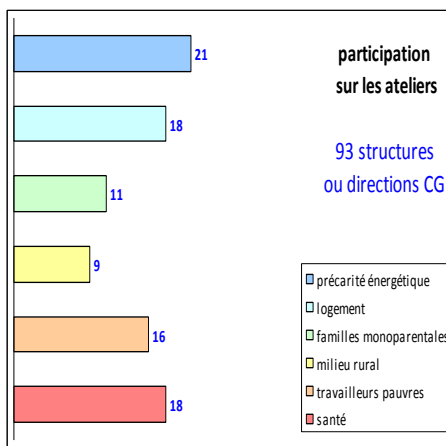
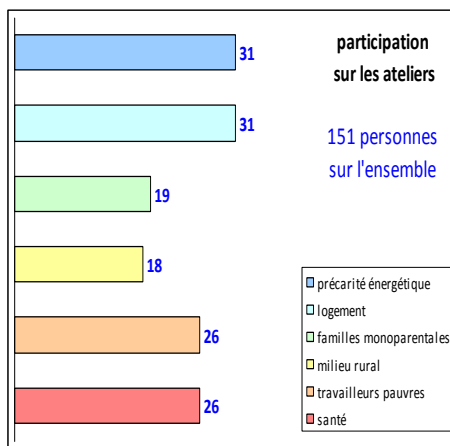
- 1- Une définition de la notion de précarité énergétique ;
  - 2- Les conséquences de la précarité énergétique sur les plans sanitaire, financier, technique, social, environnemental ;
  - 3- Les réponses apportées aux problématiques liées à la précarité énergétique ;
  - 4- Ce que, à votre avis, il faudrait faire, en termes curatif et préventif, pour mieux répondre aux situations de précarité énergétique.
- 

**ATELIER THEMATIQUE "santé"**

- 1- L'accès aux droits : quels freins pour les personnes en situation de précarité ?
  - 2- L'accès aux soins : quelles limites pour les personnes en situation de précarité ?
  - 3- La territorialisation des actions et des dispositifs d'accès aux soins : quelle cohérence avec les problématiques de santé des personnes en situation de précarité ?
  - 4- La promotion et l'éducation à la santé (nutrition, souffrances psychosociales...) : s'expriment-elles de manière audible pour les personnes en situation de précarité ?
- 

Ces ateliers ont été animés par un partenaire et deux observateurs discutants ont assuré une restitution, en direct dès la fin de l'atelier, d'une double synthèse.

Sur 2009, ces six ateliers ont rassemblé plus de 150 participants et 93 structures.



Pour aller plus loin sur les propositions, seront organisés, en 2010, des **ateliers d'approfondissement** sous forme de séminaires comportant plusieurs séances de travail. La composition de ces groupes de tâches sera prédéterminée selon les thèmes et les objectifs fixés. Les animateurs des ateliers 2009 participeront, non plus en tant qu'animateurs mais en tant que co-producteurs. L'animation sera assurée par l'ledub pour faciliter la production des groupes.

Les thèmes de ces ateliers d'approfondissement sont issus des questions cruciales qui ont émergé lors des ateliers 2009 :

- Séminaire « **santé et nutrition** »
- Séminaire « **habitat et aménagement du territoire** » qui traversera, notamment, les dimensions de la précarité énergétique et de la mobilité
- Séminaire « **cycles de vie** » qui débutera avec un « **atelier jeunesse et précarité** » en 2010.



## Le Projet d'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté en 2009

Le pays a progressé en niveau de vie mais également en précarité dont l'intensité s'est accrue. Aujourd'hui, ce sont près de 150 000 Girondins qui, selon l'INSEE, se situent au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian et vivent avec moins de 880 euros par mois ; un pauvre sur deux possédant moins de 720 euros pour vivre par mois. La crise, qui se développe au plan mondial, commence à produire ses effets en France.

Le Conseil Général est la collectivité locale principalement dédiée à l'action sociale, ayant en charge les publics en difficulté. Il lui était nécessaire, dans un tel contexte, d'améliorer la connaissance, et surtout de disposer d'un outil d'adaptation de ses politiques publiques aux formes de précarisation changeantes dans le temps et dans l'espace. C'est dans cette logique, que le Président du Conseil Général de la Gironde, Philippe MADRELLE, a créé, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, la Mission Précarité-Pauvreté placée sous la responsabilité politique du Vice-président en charge des grands projets transversaux, Gilles SAVARY.

La Mission Précarité-Pauvreté contribue à préparer et mettre en oeuvre l'organisation utile à la création d'un observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté en Gironde qui a été délibérée en plénière du 18 décembre 2008.

Il s'agit, au travers de ce nouvel outil que constitue l'observatoire, de repérer les domaines dans lesquels il importe de mettre en oeuvre des actions publiques visant à prévenir les processus de précarisation et, par voie de conséquence, rendre plus efficientes les politiques départementales.

Le Conseil Général ne prétend pas s'engager dans des travaux qui pourraient être réalisés ailleurs mais il souhaite fédérer les acteurs institutionnels et associatifs pour partager une connaissance qui permette de mieux comprendre pour agir, sans préjudice des responsabilités et des compétences de chacun des niveaux institutionnels, le plus en amont possible, et de la façon la plus globale et articulée, pour prévenir les situations de décrochage dans la précarité.

Pour ce faire, une organisation du projet a été formalisée dans les différentes dimensions utiles à sa concrétisation sur un mode ouvert de co-construction servant la mutualisation des informations et analyses avec les différents partenaires impliqués sur la thématique de la précarité-pauvreté.

### La finalité du projet : INTRODUIRE UN PRINCIPE DE PRECAUTION SOCIALE DANS NOS POLITIQUES PUBLIQUES

Il s'agit d'introduire un **principe de précaution sociale** dans les politiques départementales (sociales, logement, transports, localisations d'activités, équipements publics...) y compris celles qui ne seraient pas directement gérées par le conseil général (cf SCOT, PLU...) pour augmenter la dimension prévention de la précarisation des Girondins.

### Connaître pour mieux comprendre et mieux agir :

Cette connaissance permettra de comprendre pour agir en augmentant la dimension de prévention sociale des politiques et donc en agissant en amont des phénomènes de décrochage social par une connaissance des déterminants de la précarité sur les différents territoires girondins.

### Les autres dispositifs d'observation

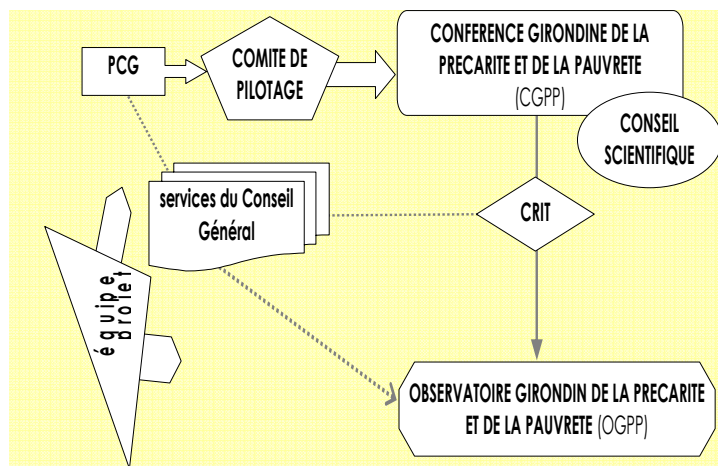
L'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté s'articulera avec les autres dispositifs d'observation existant :

- Au niveau européen, l'observatoire social européen ;
- Au niveau national, l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) ;
- Au niveau régional, la plateforme d'observation sanitaire et sociale d'Aquitaine (POSS).

### Une gestion en mode projet pour :

- Valoriser l'existant en produisant un **premier rapport dès 2010** = cartographies des données quantitatives utiles et disponibles
- Sur la première année, à moyens constants
- Construire les conditions d'un observatoire utile.

### Les instances du projet



Une **CONFERENCE GIRONDINE PRECARITE-PAUVRETE** (CGPP) :

- co-présidée par le Conseil Général et l'Etat
- animée par un Secrétaire Général >> Michel BLANCHARD, personnalité du monde associatif
- constituée par l'ensemble des partenaires socio-économiques institutionnels, univér-sitaires et associatifs intervenant dans le champ de la précarité-pauvreté :
  - ▶ **institutionnels dont le métier est de traiter des données.**
  - ▶ **institutionnels qui produisent des données sur les dispositifs qu'ils gèrent.**
  - ▶ **associations inscrites dans la lutte contre les inégalités sociales.**

Un **CONSEIL SCIENTIFIQUE** :

- en appui de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté,
  - réunissant des démographes, statisticiens, sociologues, économistes...
  - réunissant : Ramon PEÑA-CASAS (chercheur senior à l'Observatoire Social Européen, spécialisé sur les questions de pauvreté et exclusion sociale), Maryse MARPSAT (administrateur à INSEE, membre du conseil scientifique de l'ONPES), Robert LAFORE (directeur honoraire IEP Bx et docteur en droit public), Jean-Claude GILLET (professeur émérite en sciences de l'éducation à Bx3), Alain MOREAU (statisticien au SGAR Aquitaine).
    - ▶ pour valider les aspects techniques et méthodologiques.
- Ses réunions en 2009 : 20 avril et 23 septembre.

Un **opérateur externe** : l'IEDUB

L'IEDUB, Institut d'Etudes Démographiques de l'Université de Bordeaux IV assure l'accompagnement méthodologique sur le référentiel d'indicateurs, un soutien aux ateliers qualitatifs ainsi que l'analyse et la réalisation du premier rapport en 2010.

Un **COMITE DE PILOTAGE** :

Il est animé par Gilles SAVARY, vice-président du CG33.

- l'Etat >> la directrice de la DDASS
- les vice-présidents du Conseil Général en charge de :
  - l'habitat, du développement social urbain et rural, de l'insertion, l'urbanisme et la maîtrise foncière ;

- la citoyenneté, de l'éducation et de la jeunesse ;
- l'économie solidaire ;
- la solidarité, l'autonomie et les actions sociales ;
- des transports et intermodalité.

- les directeurs généraux du Conseil Général :
  - Le directeur général des services départementaux ;
  - Le directeur général adjoint chargé du développement ;
  - Le directeur général adjoint chargé de la solidarité.
- l'équipe projet.
  - ▶ commandite, fixe les orientations et prises de décisions et valide la conformité à la commande (des thèmes de travail, du calendrier, des livrables...)

Une **ÉQUIPE PROJET** :

- Une personnalité externe, également Secrétaire Général de la CGPP, Michel Blanchard ;
- Un cadre du conseil général, directeur de la Mission Précarité-Pauvreté et chef de projet, Béatrice Blanchet-Lacheny
  - [b.blanchet-lacheny@cg33.fr](mailto:b.blanchet-lacheny@cg33.fr)
  - 05 56 99 53 91
  - ▶ anime, coordonne et accompagne le projet dans ses différentes phases ;
  - ▶ assure le secrétariat et les articulations avec le comité de pilotage (préparation des travaux et mise en œuvre des orientations et décisions).

### Les démarches du projet

Ces étapes s'articulent autour de deux axes d'exploration :

1- Un axe quantitatif qui inclut des espaces de **travail sur les données disponibles en interne au conseil général et chez les différents partenaires** (qui ont désigné un ou des **référénts** pour cet observatoire) : l'accessibilité des données, leur modélisation sous forme de cartes infradépartementales, sera validée par l'IEDUB sur cette première année. Deux types d'analyses seront conduits :

- a. Une analyse quantitative cartographiée à l'échelle des cantons girondins (différentes formes de pauvreté, mesurées par les données administratives localisées) :
  - >> état des lieux autour des thèmes :
    - La pauvreté monétaire
    - Les minima sociaux
    - Le chômage et les temps partiels
    - Le logement
    - Les aides sociales apportées aux populations

- b) Une analyse quantitative plus générale mais plus approfondie des processus d'entrée et de sortie de la pauvreté (facteurs biographiques, facteurs contextuels et marqueurs stables), avec tentative de déclinaison territoriale.

2- Un axe qualitatif sur la base d'ateliers thématiques proposés en tant que lieux d'échanges entre professionnels autour d'informations de terrain.

- Pour 2009, ses échanges sont organisés en six ateliers qui s'appuient sur une grille de questionnement qui a été envoyée préalablement aux participants : [la précarité énergétique](#), [le logement](#), [les problématiques des familles monoparentales](#), [la précarité-pauvreté en milieu rural](#), [les travailleurs pauvres](#), [la santé](#).
- Pour 2010, des séminaires permettront d'approfondir trois problématiques :
  - [Cycles de vie >> jeunesse et précarité](#)
  - [Habitat et aménagement du territoire](#)
  - [Santé et nutrition](#)

#### Le calendrier du projet

- Délibération du CG33 sur la création de l'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté : 18 décembre 2008
- Installation de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté : 6 février 2009

- Activité des groupes techniques et des ateliers thématiques : 1er semestre 2009.
- Rapport de synthèse des ateliers thématiques 2009 >> Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté du 20 novembre 2009
- Rapport d'analyse des cartographies du premier état des lieux : 1<sup>er</sup> semestre 2010
- Portail internet pour les membres de la Conférence Girondine Précarité-Pauvreté >> fin 2010.

#### L'installation de la Conférence Girondine Précarité-Pauvreté (CGPP) le 6 février 2009

128 décideurs ont participé, représentant des institutions, associations locales et ONG dont l'action s'intéresse aux problématiques de la précarité en Gironde. Cette participation s'est répartie, selon la logique des collèges qui composent cette CGPP, de la façon suivante :

- Collège des associations et ONG : 28 participants (22%)
- Collège des institutionnels : 33 participants (26%)
- Collège des laboratoires et observatoires : 8 participants
- Conseil scientifique : 2 participants
- Elus du Conseil Général 33 : 13 participants (10%)
- Administratifs du Conseil Général 33 : 41 participants dont 28 de la DGASolidarité (32%)
- Journalistes : 3 participants (2%)



## Les membres de la Conférence Girondine Précarité-Pauvreté (CGPP) en 2009

La liste ainsi établie (par ordre alphabétique) est susceptible de modifications liées aux axes de travail de l'observatoire.

La Conférence Girondine Précarité-Pauvreté est ouverte à l'ensemble des **conseillers généraux** de la Gironde.

De façon permanente, siègeront les conseillers généraux, vice-présidents participant au comité de pilotage de l'Observatoire Girondin de la Précarité-Pauvreté :

- les vice-présidents du Conseil Général en charge de :
  - l'habitat, du développement social urbain et rural, de l'insertion, l'urbanisme et la maîtrise foncière : Jean TOUZEAU
  - la citoyenneté, de l'éducation et de la jeunesse : Alain MAROIS
  - l'économie solidaire : Jean-Luc GLEYZE
  - la solidarité, l'autonomie et les actions sociales : Edith MONCOUCUT
  - des transports et intermodalité : Michel FROUIN.

Siègent également, à titre permanent, les conseillers généraux membres des commissions :

- Habitat, développement social urbain et rural, présidée par Martine JARDINE
- Emploi-insertion, présidée par Hervé GILLE
- Personnes handicapées, personnes âgées et actions de santé, présidée par Pierre YERLES
- Enfance-famille, présidée par Daniel JAULT.

**Trois collègues ont, par ailleurs, été constitués :**

### ► Institutionnels dont le métier est de traiter des données :

L'A-URBA (Agence d'Urbanisme de Bordeaux et Aquitaine), le Centre de Ressources et Informations Territoriales (CRIT) du conseil général, le Conseil Economique et Social Régional d'Aquitaine, le CREAHI (Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Handicaps et les Inadaptations), l'IEDUB - Bx IV (Institut d'Etudes Démographiques de l'Université de Bordeaux), l'INSEE, l'ISPED (Institut de Santé Publique, d'Épidémiologie et de Développement), l'ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale), l'Observatoire Social Européen, l'ODAS (Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée), l'ORSA (Observatoire Régional de Santé d'Aquitaine), le

PDALPD - Observatoire sur le logement des plus démunis, la POSS (Plateforme régionale d'Observation Sanitaire et Sociale).

### ► Institutionnels et opérateurs qui produisent des données sur les dispositifs qu'ils gèrent :

L'Agence Locale de l'Energie, l'ANAH, l'ARH (Agence Régionale de l'Hospitalisation), la Banque de France, la CAF, les CCAS (Bègles, Bordeaux, Cenon, Floirac, Lormont, Mérignac, Pessac, St Médard en Jalles), le CHU de Bordeaux (Permanence d'accès aux soins), la COMED (commission de médiation du droit opposable au logement), la Conférence Départementale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Gironde, la CPAM, le Creaq, la DDASS, la DDE (Direction Départementale de l'Équipement), la Direction Départementale Des Services Fiscaux, la DDTEFP, la Direction Départementale des Impôts, la DRASS, la DRTEFP, EDF, le FSL (Fonds de Solidarité du Logement), Gaz de Bordeaux, Gaz de France-Suez, InCité, la Lyonnaise des eaux, la MSA, le PACT, les 6 PLIE de Gironde, le Pôle Emploi Gironde, la Préfecture de la Gironde, le Rectorat académie de Bordeaux, le Siphem, l'UDCCAS (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale), Urbanis et les directions du conseil général 33...

### ► ONG, associations inscrites dans la lutte contre les inégalités sociales :

Le 115, APRRES 33 (Association Pour la Réinsertion et la Rééducation Educative et Sociale), ATD QUART MONDE, la BANQUE ALIMENTAIRE, BIC (Bordeaux Inter Challenge), la Bienfaisance Israélite, le CAIO (Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation), CARREFOUR DES CULTURES, le CISS Aquitaine (Collectif Interassociatif Sur la Santé), le COS QUANCART, la CROIX ROUGE délégation départementale, LE DIACONAT de Bordeaux, EMMAUS, la FNARS, la FONDATION ABBE PIERRE, les FRANCAS de Gironde, le GARIE, INSUP, MEDECINS DU MONDE, la PLATEFORME D'ACCUEIL DES PERSONNES EN ERRANCE (PAPE), le PRADO, le RESEAU CLARTE, les RESTOS DU CŒUR, REVIVRE, le SAMU SOCIAL, le SECOURS CATHOLIQUE, le SECOURS POPULAIRE, La SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL, SOLIDARITE JEUNESSE, l'UBABS, l'UDAF (Union Départ. des Associations Familiales), l'URIOPSS...



**PROJET OBSERVATOIRE GIRONDIN DE LA PRECARITE ET DE LA PAUVRETE (OGPP)****Le conseil scientifique : biographies succinctes****Ramon PEÑA-CASAS**

**Sociologue** de formation et doté d'une grande expertise en matière d'analyse socio-économique et de techniques empiriques, Ramón Peña-Casas a rejoint l'équipe de l'OSE (**Observatoire Social Européen**) en 2000.

Il s'est impliqué, en tant que chercheur Senior dans le domaine « Pauvreté et exclusion sociale, Indicateurs, Emploi », dans divers projets relatifs aux interrelations de plus en plus complexes des sphères de l'emploi, du social et de la protection sociale dans le contexte des méthodes de gouvernance souples (méthodes ouvertes de coordination (MOC) qui se sont multipliées ces dernières années au niveau de l'Union européenne.

Participe, notamment, au groupe fédéral sur les indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale du Ministère des Affaires Sociales ainsi qu'au groupe de concertation de la mesure et de la connaissance de la pauvreté au service de lutte contre la pauvreté.

**Une de ses publications :**

« Regards croisés : mesures relatives et budgétaires de la pauvreté », (avec Guio, A-C.), in Laffut M. et Roy M-R. (eds), *Pauvreté et exclusion sociale : un partage de connaissances et d'expériences entre la Wallonie et le Québec*, Éditions De Boeck, 2007.

**Maryse MARPSAT**

**Statisticienne** et **sociologue**, Maryse MARPSAT est **administrateur de l'Insee** et chercheuse associée à l'**Institut national d'études démographiques** et à l'**UMR CSU (Cultures et sociétés urbaines)** du **CNRS** ; elle enseigne à l'**EHESS (école des hautes études en sciences sociales)** et est **membre de l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale**.

Les travaux de Maryse Marpsat sur la pauvreté se sont appuyés sur de multiples approches, historique, sociologique, économique, etc., et pour beaucoup sur les enquêtes statistiques en la matière, celles de l'**Insee** et de l'**INED** essentiellement. Ces études lui ont permis de souligner l'importance des différentes dimensions de la pauvreté et, en particulier, des situations marginales de logement (parc social de fait, squats, hébergement par un tiers ou par une institution).

**Une de ses publications :**

« L'enquête de l'INSEE sur les sans-domicile : quelques éléments historiques », *Courrier des statistiques*, INSEE, Paris, n°123, janvier-avril 2008, p.53-64.

**Robert LAFORE**

Docteur d'Etat en **Droit public**, agrégé de Droit public, Robert LAFORE est **directeur honoraire de l'IEP de Bordeaux**, dont il est membre du Conseil d'administration.

Responsable du parcours de spécialisation « Gouvernement des institutions et des politiques sociales » dans la mention de master « Administration et action publique »

Membre du Conseil scientifique de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)

Il est membre du Conseil d'administration de l'UNIOSS et assure la présidence du Conseil de prospective de l'UNIOSS

Membre du Conseil d'administration de la CAF-Gironde.

**Une de ses publications :**

« **Droit et pauvreté : les métamorphoses du modèle assistanciel français** », *Revue de Droit Sanitaire et Social*, 2008, p.111-125.

**Jean-Claude GILLET**

**Professeur émérite en Sciences de l'éducation** à l'Université de Bordeaux 3 - IUT Michel de Montaigne, Jean-Claude GILLET est Coordonnateur du Réseau Inter-national de l'Animation (RIA) et responsable scientifique de l'ISIAT (Institut Supérieur d'Ingénieurs-Animateurs Territoriaux).

Il exerce également plusieurs responsabilités scientifiques :

► Membre du conseil scientifique de la revue "RED IBEROAMERICANA DE ANIMACIÓN SOCIOCULTURAL", Lazer, Animação Cultural e Estudos Culturais, Brésil.

► Membre du comité de rédaction de la revue "LICERE", Université Fédérale de Minas Gerais, Brésil.

► Membre du comité de rédaction de la revue "Pensar a Prática" de la faculté d'éducation physique de l'Université fédérale de Goiás, Brésil

► Membre du comité de Rédaction de la revue virtuelle (sur le net) *Quaderns d'animacio i educacio social*, Espagne.

**Alain MOREAU**

**Statisticien** au sein de divers services déconcentrés de la région Aquitaine (Direction Départementale de l'Agriculture de la Gironde, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine, Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Aquitaine, Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Aquitaine, Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Aquitaine), Alain MOREAU est depuis 2003, chargé de mission auprès du Préfet de la région Aquitaine au SGAR et membre du Club Aquitain d'Evaluation de la Société Française de l'Evaluation (SFE).



# Synthèse des ateliers thématiques



## Atelier n°1 « travailleurs pauvres »

### Synthèse de la réunion du 10 avril 2009

L'atelier thématique "Les travailleurs pauvres" s'est déroulé le vendredi 10 avril 2009, dans le cadre du projet d'observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté (OGPP). La séance a été animée par Christiane Demaux (directrice du Pôle Emploi Gironde), membre de la Conférence Girondine Pauvreté-Précarité. Ont participé à l'atelier :

- Laurence Orliac (Chargée de mission, AURBA)
- Mariame Ly (Chargée de mission, CEAHI Aquitaine)
- Anne Birbis (Responsable Pôle Insertion, CAIO)
- Christine Guibert (Coordinatrice service accueil RMI, Diaconat de Bordeaux)
- Delphine Rossec (Stagiaire assistante sociale, Diaconat de Bordeaux)
- Françoise Casadebaig (Restos du Cœur)
- Pascal Hauquin (Chef de service, Association Revivre)
- Jacques Canaud (Animateur, CAF 33)
- Alain Gallone (Educateur spécialisé, CAF 33)
- Florence Moreno (Assistante sociale, CAF 33)
- Marie-Joséphine Cazenave (Conseillère municipale de Cenon, déléguée santé-handicap)
- Franck Fischerkeller (Référént social insertion, CCAS Lormont)
- Mélanie Drouzai (Chargée de mission, Conférence départementale des organismes sociaux pour l'habitat en Gironde)
- Elodie Masson (CPAM 33)
- Daniel Jault (Conseiller général de Bordeaux-La Bastide, CG 33)
- Hélène Fratalli (Responsable MDSI)
- Delphine Galin (Responsable MDSI, MDSI Bordeaux Caudéran)
- Laurence Julien (Responsable MDSI, MDSI Bordeaux Poitevin)
- Anne-Marie Roig (Adjointe au chef de service, CG - DGAS - DAGMS – SSISAG)
- Danielle Luby (Chef de service, CG - DGAS – DPLE)
- Dahbia Yagoubi (Chargée de mission, CG - DGAS – DPLE)
- Béatrice Blanchet-Lacheney (Directeur de la mission précarité-pauvreté et chef de projet observatoire, CG 33)
- Michel Blanchard (Secrétaire général de la Conférence girondine précarité pauvreté, observateur discutant)
- Christophe Bergouignan (Directeur, Institut d'études démographiques Université Bordeaux-Montesquieu, observateur discutant)
- Christophe Zaepfel (Doctorant, Institut d'études démographiques Université Bordeaux-Montesquieu, rapporteur)

Le marché du travail en Aquitaine a connu quelques changements ces derniers mois. La croissance du nombre d'emplois salariés, soutenue jusqu'en 2008, a laissé place à une phase de perte d'emplois salariés. Cette diminution est toutefois moins forte (-0,2 %) en Gironde qu'ailleurs, mais est à mettre en relation avec la croissance de la population départementale. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 9 % entre janvier 2008 et janvier 2009 dans le département. On constate également que ces demandeurs restent actuellement plus longtemps dans le dispositif, du fait notamment d'un nombre d'offres d'emploi en nette baisse (-24 %). Cette diminution peut atteindre 45 % dans certains secteurs d'activité.

### 1) La définition du travailleur pauvre

La définition à donner au terme "travailleur pauvre" semble poser des problèmes aux intervenants. Quelle identité sociale donner aux travailleurs pauvres ? L'équipe de la MDSI de Bordeaux-Caudéran a abouti à la conclusion qu'un travailleur pauvre était un travailleur aux revenus modestes. Cette définition apparaît ainsi moins stigmatisante. Il paraît toutefois très difficile –voire impossible– de donner une définition générale au terme. Le critère essentiel semble être la pauvreté monétaire, décrit comme le fait de ne pas pouvoir se loger et/ou nourrir sa famille. Le seuil de pauvreté et le quotient familial sont évoqués comme outils de définition possibles, tout comme les éléments inhérents à la fluidité du marché du travail.

Le vocabulaire utilisé est également source de questionnements : il règne une confusion entre les termes "travailleurs pauvres", "travailleurs modestes" et "travailleurs percevant le SMIC". Le RSA ajoutera encore plus à la confusion. Il sera à ce titre intéressant de voir qui les politiques sociales vont cibler. Auparavant, on ne parlait pas de "travailleur pauvre" : lorsqu'on occupait une activité professionnelle, on pouvait subvenir à ses besoins. Aujourd'hui, ce n'est plus forcément le cas.

### 2) Identification des travailleurs pauvres

Plusieurs essais de typologies sont proposés. Le premier concerne les dispositifs de demandes d'emploi, d'où l'on dégage quatre catégories. Dans un premier temps, les personnes en situation d'activité réduite : celles-ci constituent 29 % des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) en Gironde. Les 29-49 ans sont majoritairement concernés, et près de 6 personnes en activité réduite sur 10 sont des femmes. Ensuite, les demandeurs d'emploi "longue durée", dont l'inscription remonte à plus d'un an. Ils représentent 28 % de la totalité des DEFM en Gironde et 54 % d'entre eux sont des femmes. Troisième catégorie, celle du public RMI, représentant 9 % des DEFM et constitué à plus de 80 % de personnes âgées de 25 à 49 ans. On remarque que le public RMI est peu représenté dans les DEFM : il existe au sein de ce public un nombre important de personnes pensant être inscrites dans le dispositif de demande d'emploi mais ne l'étant pas en réalité (environ 70 %). Une certaine désocialisation touche ce public, qui ne s'inscrit pas toujours dans un rapport à la norme concernant l'inscription dans le dispositif de demande d'emploi.

Dans un essai de typologie plus large, certains intervenants identifient trois situations susceptibles de se superposer : tout d'abord, les personnes qui travaillent mais sont insuffisamment payées pour assumer les charges, le loyer et la nourriture. Ensuite, les mères isolées qui ne peuvent pas travailler davantage du fait des problèmes de garde d'enfant. Enfin, des personnes travaillant en intérim, qui perçoivent des revenus inférieurs à ce qu'elles percevraient en touchant le RMI, mais qui souhaitent conserver le lien social auquel leur emploi leur permet d'avoir accès.

Trois groupes socioprofessionnels qui ne sont pas étanches sont présentés comme principalement concernés par le phénomène des travailleurs pauvres : les travailleurs agricoles, les créateurs d'entreprise, les personnes travaillant dans le secteur de l'économie domestique. Dans le cas des premiers, tout comme dans celui des travailleurs saisonniers, on dispose de très peu de renseignements. On sait toutefois que ces actifs rencontrent d'importants problèmes pour se loger, et pour faire garder leurs enfants.

Les travailleurs pauvres ne se caractérisent pas forcément par des niveaux d'études faibles. De plus en plus de jeunes fortement diplômés arrivent dans les structures d'aide. Ils manquent d'expérience

professionnelle, et leur surqualification rebute les employeurs. Par conséquent, ils sont contraints de mentir sur leur niveau de formation, pour avoir accès à des emplois ne nécessitant pas de qualifications particulières. Toutefois, sur le long terme, les personnes les plus qualifiées sortent plus facilement de la précarité que les autres. Deux classes d'âges sont essentiellement concernées par le phénomène des travailleurs pauvres : celles situées en début et en fin de vie professionnelle (20-29 ans et 55-64 ans).

### 3) Les parcours de vie

On ne remarque pas forcément de points de ruptures dans les parcours de vie des individus basculant dans la pauvreté. Est ainsi cité l'exemple d'un couple avec enfants : celui-ci possède deux véhicules et doit assumer les frais de garde. Ses ressources sont inférieures aux charges dont il doit s'acquitter, et il s'endette progressivement. Le contexte économique est à l'origine du problème. Avec l'arrivée de l'euro, les prix ont augmenté sans équivalence pour les salaires, de nouvelles poches de pauvreté se créant ainsi. La diminution des missions en intérim joue également un rôle, ayant engendré une dégradation rapide de la situation financière d'une partie de la population. Le concept de "travailleur pauvre" ne peut en tous cas être séparé d'un contexte conjoncturel, géographique et économique. Certains événements, tels le divorce, peuvent cependant constituer des points de rupture possibles.

Le contexte géographique joue également un rôle primordial, à la fois cause et conséquence de la pauvreté. Les actifs aux revenus les plus modestes sont contraints de s'éloigner de plus en plus des villes centre des grandes agglomérations, à cause d'une hausse des loyers dans le cœur des agglomérations. Du fait de l'éloignement et des difficultés induites (notamment en termes de transport et d'accès aux modes de gardes d'enfants), certains couples doivent faire un choix : un seul des deux membres peut garder son emploi. Généralement, l'arbitrage se fait en défaveur de l'activité féminine. La précarisation s'accroît par ce biais. Ces situations sont fréquentes dans les communes du Nord de la Gironde et du Bassin d'Arcachon. La parentalité est également présentée comme un facteur défavorisant.

### 4) Le ressenti de la pauvreté

Beaucoup d'intervenants mentionnent le fait que les travailleurs pauvres ne se projettent pas dans l'avenir : ils sont focalisés sur le présent. Les situations s'aggravent, il y a un déplacement vers l'urgence. Il y a une volonté de survie : la priorité est de savoir comment faire pour payer son loyer et sa nourriture. Essentiellement concentrés sur ces besoins immédiats, les individus en situation précaire délaissent d'autres aspects de leur vie : le problème de la désinsertion sanitaire est ainsi évoqué, et notamment l'accès de ces personnes aux dispositifs sanitaires gratuits. De grandes difficultés sont rencontrées pour sensibiliser le public à l'importance des bilans de santé. Certains usagers des structures sociales cumulent des emplois à temps partiel, ce qui crée des situations difficiles à gérer, en termes d'emploi du temps et de souplesse demandée par les employeurs. L'énergie et le temps dépensés pour y faire face empêchent, notamment, d'entreprendre des démarches vis-à-vis des structures caritatives. Les travailleurs pauvres semblent ainsi plongés dans un cercle vicieux. De la même façon, on constate qu'avant, il était possible d'aller chercher ailleurs un emploi pour compenser une absence d'emploi ou un emploi sous-payé. Aujourd'hui, les coûts

inhérents à un changement de région ou de département sont trop élevés. Il est donc difficile de partir chercher du travail ailleurs, notamment pour les jeunes.

Certains participants abordent également le désespoir et le mal-être des personnes en situation de précarité. Un sentiment d'incompréhension semble régner : les usagers s'interrogent, car ils travaillent mais ne parviennent pas à subvenir à leurs besoins les plus essentiels. Le manque de confiance en l'avenir semble trouver son origine ici : l'utilité du travail est remise en question par certains. Certains jeunes adultes se contentent ainsi de vivre avec le RMI pour seule source de revenus. Le champ des possibles s'est considérablement réduit. Certains basculent par conséquent dans une économie parallèle. L'élargissement du public en difficulté (en particulier à d'autres couches sociales) rend également certains problèmes difficiles à exprimer.

On évoque également un sentiment de honte à venir dans les structures pour demander de l'aide. La relation à l'enfant est également génératrice de culpabilité : les individus se sentent fautifs de ne pas pouvoir subvenir à leurs besoins, craignent de se montrer incapables de les élever de façon correcte. Ce lien à l'enfant constitue toutefois une motivation permettant de ne pas céder à la désespérance, de continuer à s'accrocher. Dans les familles monoparentales, les difficultés d'insertion des chefs de ménage se couplent à des problèmes de scolarité (et notamment d'assiduité) pour les enfants. La transmission de la "valeur travail" apparaît négligée, ce qui risque de poser un problème pour l'avenir des enfants.

Il semble cependant exister des projets enfouis. Pour les personnes montrant la volonté de s'insérer, des systèmes d'accompagnement –voire de parrainage- existent dans certaines structures. Certains intervenants insistent également sur des actions de prévention à mettre en place, en particulier pour anticiper les ruptures d'emploi.

##### 5) Une segmentation sociale modifiée

De manière plus générale, les intervenants constatent une modification profonde de la segmentation sociale, et notamment une réelle extension du phénomène des travailleurs pauvres, qui s'étend à des catégories socioprofessionnelles qui n'étaient pas concernées auparavant. Par le passé, les pauvres étaient visibles, c'était les autres, les "cas sociaux", puis, plus récemment, les bénéficiaires de minima sociaux. Aujourd'hui, il peut s'agir de tout le monde. Dans les permanences, sont reçues des personnes diplômées, qui étaient parfaitement insérées socialement. En six mois d'existence, la MDSI de Bordeaux-Caudéran a accueilli une majorité (56 %) de personnes travaillant, mais percevant de petits revenus. Du fait de contraintes familiales ou de problèmes psychologiques, ces personnes ne peuvent augmenter leur temps de travail. Des retraités sont amenés à continuer de travailler pour percevoir des revenus complémentaires indispensables. La réalité actuelle des structures sociales échappe aux représentations auxquelles on avait été habitués. Il y a, notamment, de plus en plus de travailleurs pauvres au sein des administrations, ce qui pose, à celles-ci, un inévitable problème de communication. Se pose également la question de l'accompagnement éventuel des collègues et d'un certain "effet miroir" face à ces situations. L'absence d'activité n'est plus le seul critère : les bas revenus sont aussi concernés, comme le prouve le cas de personnes percevant le SMIC mais ne parvenant pas à se loger.

La séance n'a donc pas permis d'aboutir à une définition globale et fiable du travailleur pauvre. On peut toutefois remarquer que le terme de "pauvreté" est déjà en lui-même peu évident à définir. Il ne peut assurément être séparé d'un contexte économique, géographique et familial. Un indicateur comme le seuil de pauvreté tient compte du niveau de vie, mais pas du prix des ressources. Il est donc difficile de délimiter les contours statistiques de la pauvreté, celle-ci étant le résultat d'un nombre important de paramètres différents, qu'il convient de tous prendre en considération pour ne pas fournir une image tronquée.

Certains métiers (travailleur agricole, créateur d'entreprise, travailleur maritime, métiers des services à la personne) constituent des niches de travailleurs pauvres. Toutefois, la conjoncture économique a entraîné une extension du phénomène des travailleurs pauvres à des métiers et des qualifications auparavant épargnés. Des individus se retrouvent ainsi, de façon très soudaine, en proie à la précarité, alors qu'ils avaient pensé en être à l'abri. Ce basculement brutal engendre, peut-on imaginer, des conséquences psychologiques tout à fait considérables, qui privent ces personnes des ressources nécessaires pour faire face aux situations auxquelles elles sont confrontées. Cette idée de cercle vicieux est très présente quand on aborde les parcours de vie des travailleurs pauvres : les loyers trop chers au centre des agglomérations entraînent un éloignement et un enclavement, le cumul d'emplois prive de temps pour démarcher les associations caritatives, les coûts trop élevés d'un déménagement empêchent d'aller chercher du travail dans un autre département. Les points de rupture n'étant pas forcément visibles, il y a un effort d'anticipation à fournir.

Pour sortir de la crise actuelle de l'emploi, un fort recours aux contrats aidés est prévisible : toutefois, si les personnes, bénéficiant de ces contrats, échapperaient ainsi à une exclusion totale de la société, les revenus qu'elles percevraient ne leur permettraient pas de sortir pour autant de la précarité. Le salaire touché serait toujours insuffisant pour pouvoir assumer des frais essentiels (logement, transport, nourriture). Il conviendrait donc plutôt que ces frais en question viennent à présenter des coûts moindres pour ces individus, plus adaptés à leurs revenus.

La façon dont les travailleurs pauvres perçoivent leur situation est nette : ils ne se projettent pas et se positionnent indiscutablement dans le présent. Les professionnels doivent se positionner de la même façon, même si cela peut être violent et difficile. Auparavant, le travail permettait de subvenir à ses besoins et de mener une vie décente ; aujourd'hui, ce n'est plus forcément le cas, en particulier pour les bas revenus. Son utilité est donc remise en question par une partie du public. Il faut réhabiliter la valeur travail, son importance sociale et son statut de rempart contre l'exclusion, notamment aux yeux des plus jeunes, pour éviter un phénomène de rejet de celui-ci, ou un basculement plus large vers une économie parallèle. Toutefois, sans un travail politique de mise en adéquation des revenus et du prix des ressources, la tâche sera vaine, faute d'exemples à proposer.

Par ailleurs, la refonte des minima sociaux va produire un phénomène de télescopage : dans certaines situations, il sera plus avantageux de percevoir le RSA que de travailler. Le message envoyé, par le biais de tels cas, pourrait avoir des conséquences gênantes. L'arrivée du RSA va également engendrer des nouvelles représentations sociales, notamment par le biais d'une nouvelle sémantique.

La relation à l'enfant présente deux dimensions : elle est, d'une part, source d'angoisse, le parent craignant de ne pas disposer des ressources nécessaires pour assurer le confort de sa famille. Elle constitue, d'autre part, une raison de s'accrocher, une motivation pour ne pas sombrer. La focalisation sur le présent et les difficultés psychologiques, induites par les situations de précarité, sont toutefois fortement susceptibles d'engendrer des carences éducatives. Il y a donc un travail à

faire sur le lien parent-enfant, et, notamment, sur l'image parentale, telle qu'elle est ressentie et telle qu'elle est projetée.

Atelier n°2 « logement »  
Synthèse de la réunion du 21 avril 2009

L'atelier thématique "Logement" s'est déroulé le mardi 21 avril 2009, dans le cadre du projet d'observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté (OGPP). La séance a été animée par Marie-Paule Cols (Directrice adjointe, CG - DGAS - DATDS), membre de la Conférence Girondine Pauvreté-Précarité. Ont participé à l'atelier :

- Stella Manning (Chargée de mission, AURBA)
- Mariame Ly (Chargée de mission, CEAHI Aquitaine)
- Xavier Duluc (Chef de service CAIO, 115)
- Agnès Magendie (Bénévole, ATD Quart Monde)
- Louis De Melo (Bénévole, ATD Quart Monde)
- Anne Birbis (Responsable Pôle Insertion, CAIO)
- Aude Boyer (Chargée de mission DALO, Emmaüs)
- Pierre Bouisset (Correspondant Charentes, Fondation Abbé Pierre)
- Dominique Mallay (Responsable développement territorial, Fondation Abbé Pierre)
- Georges Moreau (Responsable, Restos du Cœur)
- Pascal Hauquin (Chef de service, Association Revivre)
- Maryse Fournier (Assistante sociale, CAF 33)
- Anne Poulain-Romanet (Conseillère territoriale, CAF 33)
- Caroline Chau (Assistante sociale, CAF 33)
- Sonia Graslin (Conseillère thématique logement, CAF 33)
- Marie-Claire Grelier (CCAS Bordeaux)
- Mélanie Drouzai (Chargée de mission, Conférence départementale des organismes sociaux pour l'habitat en Gironde)
- Catherie Bris (Conseillère technique adjointe, DDASS 33)
- Virginie Stora (Chef unité SHVQ-PSH, DDE)
- Fabien Coupé (Service habitat, DDE)
- Nathalie Chataignat (Travailleuse sociale, FSL)
- Julie Roturier (Chargée de mission, CG - DGSD - Mission Agenda 21)
- Marina Puicercus (Conseillère technique logement, CG - DGAS – DATDS)
- Ines Bedrani (Stagiaire CESH, MDSI Bordeaux Caudéran)
- Marie-Alice Pepaye (Responsable, MDSI Bordeaux Saint Michel)
- Anne-Marie Roig (Adjointe au chef de service, CG - DGAS - DAGMS – SSISAG)
- Béatrice Blanchet-Lacheney (Directeur de la mission précarité-pauvreté et chef de projet observatoire, CG 33)
- Michel Blanchard (Secrétaire général de la Conférence girondine précarité pauvreté, observateur discutant)
- Christophe Bergouignan (Directeur, Institut d'études démographiques Université Bordeaux-Montesquieu, observateur discutant)
- Christophe Zaepfel (Doctorant, Institut d'études démographiques Université Bordeaux-Montesquieu, rapporteur)

Le logement constitue un sujet central dans la vie quotidienne des ménages. Il s'agit d'un lieu de sécurité, d'un espace de ressources et d'intimité, de structuration familiale. Aujourd'hui, ce bien essentiel est devenu fragile et menacé. A cause de son coût, bien souvent, dont l'augmentation a fait des charges de logement le premier poste de dépense budgétaire pour la majorité des ménages.

Certaines familles ne peuvent parfois plus assumer ces frais, et d'autres n'arrivent pas à trouver un logement.

La thématique du logement social n'est pas nouvelle : en 1954, l'Abbé Pierre alertait déjà l'opinion publique sur la situation des sans-abri. Aujourd'hui, le sujet est revenu sur le devant de la scène médiatique du fait de la multiplication des situations d'urgence, via différents mouvements (Droit au logement, Les Enfants de Don Quichotte, Fondation Abbé Pierre) ou lois (Loi Droit Au Logement Opposable, dite loi Dalo).

Le terme d' "accès au logement social" renvoie, tout d'abord, à une série de dispositifs (financement des logements, quotas de 20 %, organisation du contingent prioritaire, etc.). Ce terme évoque, ensuite, une idée de difficulté, de manque. On pourrait parfois parler de nonaccès au logement social. Ainsi, 70 000 logements sociaux sont dénombrés en Gironde, et 70 000 demandes de logement social sont enregistrées.

Cet atelier nous amène sur le terrain des personnes concernées, celles qui vivent, au quotidien, les problèmes de logement et le "mal-logement". A ce titre, même si elles ne fournissent qu'une approche restrictive du sujet, il peut se révéler utile de s'intéresser aux définitions données aux "mal-logés". Ainsi, selon la Loi Dalo, sont considérées comme "mal-logées" les personnes :

- dépourvues de logement, c'est-à-dire sans domicile fixe ou hébergées par une autre personne ;
- menacées d'expulsion sans possibilité de relogement ;
- hébergées dans un établissement ou logées temporairement dans un logement de transition ;
- logées dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux ;
- logées dans un local manifestement sur occupé ou non décent, à condition d'avoir à charge au moins un enfant mineur ou une personne handicapée, ou de présenter un handicap ;
- demandeuses de logement locatif social et munies d'une attestation d'enregistrement départemental de la demande (numéro unique), n'ayant reçu aucune proposition adaptée à l'issue d'un délai "anormalement long" (délai qui varie d'un département à l'autre ; il est de 3 ans en Gironde).

Pour la Fondation Abbé Pierre, le mal-logement se traduit par :

- l'absence de logement et les difficultés d'accès au logement ;
- le manque de confort et l'insalubrité ;
- les difficultés de maintien ;
- la mobilité difficile et l'assignation à résidence.

### 1) Les principales formes de mal-logement

Lors des rencontres territoriales de Gironde, toutes les MDSI ont évoqué des sites de mal-logement, tels que les campings, les hôtels, les sites de loisirs hébergeant des personnes de façon précaire. Il y a, également, une croissance du nombre de personnes dormant dans des véhicules.

La notion de mal-logement peut également s'étendre aux situations d'hébergement familial ou amical : si, en eux-mêmes, ces cas ne sont pas, à proprement parler, révélateurs d'un mal-logement, ils peuvent s'étendre sur des durées très longues. Dans certaines zones, un tiers des dossiers de demande de logement provient de personnes logées de telle façon. Des ménages aux profils différents sont concernés. Certaines demandes de logement social sont rejetées, car la solidarité

familiale est censée jouer. Quand la famille, qui héberge, vit dans des conditions correctes, les dossiers ne sont, souvent, pas recevables. Dans ce cas, on n'est pas loin de l'assignation. Ces situations, de cohabitation "forcée", peuvent également se révéler explosives, et avoir des conséquences dramatiques : une fois le point de rupture familial ou amical atteint, la personne hébergée se retrouve sans toit.

D'autres formes, moins courantes et se rapportant à l'insalubrité, sont citées. Tout d'abord, des cas de saturnisme ont été découverts dans le quartier de Bordeaux-Saint-Michel, suite à une mission sanitaire. Des remèdes ont donc pu être apportés. Toutefois, en l'absence d'opérations de ce type, les situations analogues ne peuvent être repérées. Le voisinage peut aussi parfois constituer une cause de mal-logement : des cas de malades psychiques, logés dans le parc social, sont ainsi cités. Ces personnes ne veulent pas être traitées, et, par leur comportement, nuisent à leurs voisins et aux propriétaires des logements. Ces situations posent également le problème de l'absence d'appartement thérapeutique. On peut se demander si le logement social constitue la réponse à ce type de problèmes. Autre forme, celle relative au phénomène des logements non achevés : des familles souhaitant accéder à la propriété, entreprennent de construire leur propre maison ou d'en rénover une, mais, devant le coût, se voient contraintes de laisser leurs travaux en suspens.

## 2) Le public concerné

Une étude a été effectuée par l'A-URBA sur les flux d'allocataires des minima sociaux, en Gironde, depuis 10 ans. On constate un phénomène de centrifugation : les allocataires étaient concentrés dans le centre de l'agglomération, et un peu dans la première et la seconde couronne. Aujourd'hui, on mesure des proportions non négligeables d'allocataires dans les marges du département. Du fait du coût des loyers, certains ménages s'éloignent de plus en plus de l'agglomération bordelaise, et n'anticipent pas cet éloignement.

Dans le quartier de Bordeaux-Saint-Michel, des cas de sur occupation ont été constatés dans certains logements : les familles s'agrandissent, mais n'ont pas les moyens de déménager pour un logement plus grand. De manière générale, la taille des logements dans les villes centre diminue, alors que les loyers augmentent : les gens sont donc parfois contraints de vivre plus nombreux dans des espaces plus réduits. Le manque de logements disponibles engendre des situations encore plus complexes : des personnes séparées, ou divorcées l'une de l'autre, se voient ainsi contraintes de partager le même toit, faute de possibilité de déménagement. Les rapports peuvent être bien évidemment profondément détériorés.

De récentes études ont également révélé des difficultés d'accès au logement pour les familles monoparentales. L'hébergement familial, dans ce cas, est souvent une solution privilégiée, présentant également des avantages en matière de garde d'enfant. Dans d'autres cas, des stratégies de contournement sont mises en place pour accéder à un logement : ne pas préciser que l'on est chef d'une famille monoparentale est censé constituer un avantage. Certaines mères de familles monoparentales sont surnommées les "mamans clic-clac" : vivant dans des logements trop petits, elles sont contraintes de trouver des moyens de fortune pour gagner de la place.

De manière générale, les intervenants regrettent que le PDALPD (Plan Départemental d'Accès au Logement des Personnes Défavorisées) qualifie les différentes situations de mal logement, plutôt que les catégories de personnes (jeunes notamment), hormis les gens du voyage. Il y a une typologie du public, mais pas de réelles visions des parcours. Il est également dommageable qu'il y ait de réelles

difficultés qui ne trouvent pas de réponses dans les dispositifs. La connaissance des situations du mal logement sur les territoires est à relier à la connaissance des dispositifs car ces derniers ne couvrent pas la totalité des situations. Il demeure des situations sans solutions.

### 3) Rapport aux institutions

De nombreux intervenants évoquent la rigidité des solutions proposées aux problèmes de logement, en termes de procédure et de critères. Plutôt que d'aider les personnes, les systèmes les invalident : leur est proposée une seule solution, et les familles n'ont donc pas le choix de l'accepter ou non. Des familles, n'ayant vécu que dans le cœur de l'agglomération bordelaise, se voient donc contraintes d'aller résider dans des zones rurales. Dans les commissions d'attribution du contingent PDALPD, une vigilance est apportée, par les travailleurs sociaux des MDSI, sur les éventuels "déracinement" des ménages ; car il ne s'agit pas de renforcer les difficultés des ménages, au travers d'un relogement.

Le relogement peut aussi se traduire par d'importantes hausses du prix du loyer. La réponse logique au mal logement semble être le logement. Toutefois, on n'essaie pas d'avoir une vision globale des situations, en se demandant si les personnes pourront s'intégrer dans un nouvel environnement, se construire des réseaux et trouver un emploi si elles n'en ont pas. Cette problématique du bien-être, dans son univers quotidien, est perçue comme secondaire, alors qu'elle est bien souvent primordiale. Il est toutefois impossible, en termes de charges de travail, d'apporter des réponses individualisées à toutes les questions.

Les démarches à entreprendre pour avoir accès au logement social sont nombreuses et lourdes, en particulier dans le cas de personnes ayant un niveau de formation faible. Cela décourage une partie du public, qui fuit les dispositifs. La situation est perçue comme injuste et violente : pourquoi tant de formalités administratives alors que l'on est dans une situation d'urgence, que l'on a besoin d'un toit ? Les concernés ont réellement l'impression qu'on les maintient la tête sous l'eau, et tombent dans une certaine désillusion. Les réactions des familles éprouvant cette incompréhension peuvent alors s'avérer agressives, et particulièrement difficiles à gérer pour les travailleurs sociaux. D'autres personnes, face à l'insalubrité de leur logement, finissent par refuser de payer leur loyer. Elles sont alors en proie à l'expulsion.

Des participants à l'atelier s'interrogent sur le problème de la stigmatisation du candidat à l'accès au logement social ayant déjà connu un "accident" sérieux en matière de logement. La rédemption existe-elle ? Le candidat semble ne bénéficier que très rarement d'une seconde chance laquelle, compte tenu des garanties demandées et des enquêtes menées par les bailleurs sociaux, est plus présente, après une expulsion, dans le privé que dans le public.

Les travailleurs sociaux se sentent très impliqués par la question du logement des plus défavorisés : ils défendent un dossier comme si c'était le leur. Des stratégies de contournement sont mises en place, à la fois par les travailleurs sociaux et par les usagers.

#### 4) Ressenti des difficultés

L'accès à la propriété apparaît comme un rêve pour beaucoup de familles, mais peut se transformer en cauchemar : faute de budget, le logement demeure inachevé, et devient alors source de multiples tourments, susceptibles d'entraîner l'éclatement de la famille.

La transplantation d'un territoire à l'autre peut également avoir des conséquences gênantes. Des familles, venues de la CUB, viennent ainsi résider dans des zones rurales, où elles sont perçues comme des "cas sociaux". La stigmatisation s'ajoute ici à l'éloignement et au déracinement.

La question du droit de garde est douloureuse : en l'absence de logements adaptés, de nombreux pères seuls ne peuvent le faire valoir. Les structures d'hébergement permettent à l'enfant de venir visiter le parent, mais ne prévoit pas que ce dernier puisse dormir dans l'établissement. De nombreux pères perdent ainsi contact avec leurs enfants.

La question de l'aptitude à habiter un logement revient souvent. Devant la pénurie de logements, les personnes en attente doivent prouver leur autonomie. Or, de nombreux usagers intériorisent leurs difficultés, et éprouvent un sentiment de culpabilité. Face aux difficultés psychologiques, ils perdent leur autonomie et leurs capacités, et deviennent dépendants. Les travailleurs sociaux doivent permettre aux usagers de retrouver la confiance et entreprendre de vraies démarches pour avoir un vrai logement.

En ce sens, l'accompagnement des familles, dans les démarches pour améliorer leur cadre de vie, paraît primordial. La démarche d'auto réhabilitation accompagnée de logement, par la famille y résidant, permet, tout d'abord, d'éviter la transplantation d'un territoire à un autre. Jouer sur les solidarités à l'intérieur d'un quartier peut ici être capital. Ensuite, elle permet de redonner aux personnes une estime d'elles-mêmes, une place d'acteur et de citoyen, et également l'envie de s'investir dans des projets. Le lien entre le parent et l'enfant peut également sortir consolidé d'une telle opération.

A travers les discussions, il apparaît qu'un certain cycle de vie semble être remis en cause aujourd'hui. L'accès à la propriété semble toujours un but à atteindre, mais un objectif beaucoup plus dur à concrétiser actuellement. Pour devenir propriétaires, les familles sont amenées à s'écarter de plus en plus du cœur de l'agglomération, avec les contraintes que l'éloignement entraîne (frais de mobilité...) et des frais de travaux plus élevés qu'auparavant. Des logements demeurent alors inachevés, entraînant des situations familiales désastreuses, souvent aggravées par la perte du réseau familial et/ou amical. Dans d'autres cas, l'accès à l'habitat individuel se traduit par l'abandon de l'emploi pour un membre du couple, et, par conséquent, par une perte de revenus.

Par ailleurs, l'offre de logements paraît être devenue hyperspécialisée. D'une part, dans les centres-villes, on trouve uniquement des petits logements : l'offre y est insuffisante en quantité et en qualité. D'autre part, dans les zones rurales, le parc locatif social est limité : les opérateurs privés doivent se positionner dans ces espaces-là. Certaines initiatives ont été prises, notamment par le PLH, qui a fait le choix d'adapter l'offre de logements disponibles dans les territoires ruraux aux revenus des personnes.

Le logement fournit un nouveau regard sur la pauvreté, du point de vue statistique. Il est notamment mal intégré dans les critères de mesure de l'inflation. La croissance du coût des dépenses obligatoires

engendre la réduction du budget accordé à d'autres postes. L'impact des situations de rupture peut également se traduire par des situations de surendettement, qui elles-mêmes peuvent déboucher sur le recours à des prêts à la consommation.

Il y a une certaine maltraitance institutionnelle : le temps des usagers et celui des personnes chargées de s'occuper de leur dossier sont différents, et incompatibles. La lourdeur des démarches administratives à entreprendre, y compris dans les dispositifs prioritaires, crée un décalage gênant avec les situations d'urgence des personnes en recherche de logement. Le temps de réponse aux demandes de logement (3 à 5 ans d'attente) est perçu comme "irréel, sans sens et indécent" face à la situation de crise. Le ciblage excessif, et par conséquent non-exhaustif, des dispositifs a également été souligné.

Les personnes vivant dans des lieux d'habitat indigne, dans des tentes ou des véhicules, sont stigmatisées, vues comme des cas sociaux et par conséquent marginalisées. A des situations d'inconfort extrême, s'ajoute donc un regard méprisant et dévalorisant. L'insertion sociale passe ainsi par un mode de logement décent. Toutefois, plus le temps passé dans un cadre de mal-logement est long, plus la pente est difficile à remonter : les institutions exigent des usagers qu'ils prouvent leur capacité à pouvoir habiter un logement alors que leur faculté d'autonomie s'atténue progressivement au fil des mois et des années s'écoulant en situation de mal-logement.

Certaines personnes dans cette situation et certains travailleurs sociaux pensent que le système a un côté paradoxal : la société attend des personnes une certaine autonomie (être acteur de son projet de vie) mais, en même temps, les rend dépendants des services sociaux en les obligeant à rentrer dans un parcours social tout tracé pour accéder à un logement. Pourquoi ne pas permettre à la personne d'être actrice en la faisant participer aux commissions d'attribution et donner ainsi "chair" à ces commissions ? Utopie ou complexité administrative incompatible avec cet objectif ?

### Atelier n°3 « les familles monoparentales » Synthèse de la réunion du 28 avril 2009

L'atelier thématique "Les familles monoparentales" s'est déroulé le mardi 28 avril 2009, dans le cadre du projet d'observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté (OGPP). La séance a été animée par Philippe Guillet (Responsable du pôle prospective, CAF 33), membre de la Conférence Girondine Pauvreté-Précarité. Ont participé à l'atelier :

- Emmanuelle Goity (Chargée d'études, A-URBA)
- Monique Lestable (Directrice, CAIO-PDALPD)
- Pierre Barbe (Délégué local, Croix Rouge)
- Françoise Casadebaig (Restos du Cœur)
- Huguette Caille (Secours populaire)
- Florence Moreno (Assistante sociale, CAF 33)
- Daniel Jault (Conseiller général, Bordeaux Bastide)
- Véronique Castillon (Responsable MDSI, CG - DGAS - DATDS – MDSI Bordeaux St Augustin)
- Martine Plantard (CG - DGAS - DATDS – MDSI Cenon)
- Anne-Marie Roig (Adjointe au chef de service, CG - DGAS – DAGMS)
- Caroline Chau (Assistante sociale, CAF 33)
- Simone Garcia (Assistante sociale, MSA 33)
- Anne Poulain-Romanet (Conseillère territoriale, CAF 33)
- Zohra Raslouad (Service lutte contre les exclusions, DDASS 33)
- Béatrice Blanchet-Lacheny (Directeur de la mission précarité-pauvreté et chef de projet observatoire, CG 33)
- Michel Blanchard (Secrétaire général Conférence girondine précarité pauvreté, observateur discutant)
- Christophe Bergouignan (Directeur, Institut d'études démographiques Université Bordeaux-Montesquieu, observateur discutant)
- Christophe Zaepfel (Doctorant, Institut d'études démographiques Université Bordeaux-Montesquieu, rapporteur)

La catégorie des familles monoparentales recouvre une diversité de situations : mères célibataires, mères adolescentes, veufs et veuves précoces, parents séparés ou divorcés élevant seul leur(s) enfant(s). A cet égard, ces situations de monoparentalité posent, en termes de réponses, un certain nombre de défis aux politiques publiques. Au-delà de la diversité, la structure de ces familles monoparentales a profondément changé : une large partie d'entre elles résulte non plus d'un veuvage comme par le passé, mais d'une séparation, conséquence d'une évolution sociologique de la famille.

Le concept de famille monoparentale (*One parent family* en Anglais) émerge comme catégorie des politiques familiales et sociales dans les années 1970<sup>1</sup>. Trois éléments contribuent à cette émergence :

---

<sup>1</sup> Rapport de recherche du Centre d'Etudes de l'Emploi N°36 – Anne Eydoux, Marie-Thérèse Letablier – Les Familles monoparentales en France, Juin 2007, 110 p.

- Le développement d'études universitaires et de recherches sur ce thème, porté le plus souvent d'ailleurs par un courant féministe ;
- L'intégration d'associations de familles monoparentales au sein de l'UNAF (Union nationale des associations familiales), ce qui marque leur reconnaissance institutionnelle ;
- La création d'allocations spécifiques aux familles monoparentales, versées par les CAF et les MSA. L'allocation d'orphelin est ainsi créée en 1970, l'allocation parent isolé (API) en 1975.

L'API a été conçue comme un revenu de remplacement, permettant de compenser les risques familiaux et non pas comme une prestation d'assistance. Il s'agissait de permettre une transition progressive d'une situation de mère au foyer à une situation de mère active. Les mères seules étaient ainsi censées pouvoir s'occuper de leurs enfants en bas âge, même en l'absence d'un revenu conjugal. Des objectifs complémentaires étaient assignés à l'API : éviter le recours à l'aide sociale à l'enfance pour les enfants dans une situation économique et sociale difficile, éviter le recours à l'IVG et permettre la sortie d'un dispositif stigmatisant d'aide sociale.

### 1) Données chiffrées

Selon l'INSEE, "une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant)". La définition des CAF diffère quelque peu, dans la mesure où elle prend en compte l'âge des enfants, et la notion de charge effective et permanente. Sont ainsi considérés comme parents isolés "les personnes veuves, divorcées, séparées, abandonnées ou célibataires qui assument la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants à condition qu'elles ne vivent pas maritalement. En second lieu, les enfants sont à charge, au sens des prestations familiales, s'ils sont âgés de moins de 20 ans, ou 21 ans pour le complément familial et les allocations logement, à condition que leur rémunération n'excède pas 55 % du SMIC et qu'ils ne soient pas eux-mêmes parents".

En s'appuyant sur la définition des CAF, la Gironde compte 37 746 familles monoparentales allocataires de la CAF au 31 décembre 2008, dont 34 630 avec au moins un enfant à charge de moins de 18 ans. Quelles que soient les sources de comptage de ces populations, les familles monoparentales constituent une sous population en forte augmentation. Par conséquent, la proportion d'enfants vivant dans ce type de ménage croît constamment (+25 % entre 2000 et 2008, +8,5 % depuis 2005).

### 2) Caractéristiques des familles monoparentales

Une typologie des familles monoparentales est proposée, établie à partir des observations de travailleurs sociaux sur les secteurs de Bordeaux-Saint-Jean, Saint-Michel, Bastide. Sur ces secteurs, on enregistre, parmi les allocataires CAF, la plus forte proportion de familles monoparentales du département (environ 35 %). Les profils sont divers : tout d'abord, les mères enceintes depuis environ cinq mois et séparées depuis moins de six mois. Ces personnes perçoivent l'API prénatale, elles sont accompagnées durant leur grossesse mais rarement après. Elles vivent relativement bien leur précarité, possédant la capacité de rebondir par rapport à leur situation, notamment en termes d'autonomie intellectuelle. Elles s'appuient également sur un réseau d'entraide familiale. Ces mères ont la capacité de se projeter, elles sont notamment très soucieuses de connaître leurs droits sociaux. Ensuite, un second profil correspond à des mères très jeunes, dont la grossesse est

accidentelle et constitue une parenthèse, au terme de laquelle elles reprendront leurs études. Ces personnes s'appuient aussi sur un réseau familial ou amical. Le lien avec le père est plus ou moins maintenu, et on ne sait pas si la relation est achevée ou non. Par conséquent, il y a une volonté de savoir ce qu'il se passera si le père reconnaît l'enfant. Une troisième catégorie englobe les mères étrangères ou d'origine étrangère : pour celles-ci, la famille est très présente, s'appropriant les informations et prenant l'enfant en charge. Un quatrième profil correspond à des futures mères isolées, sans logement et ayant un très faible niveau d'autonomie intellectuelle. Elles doivent être suivies sur le long terme, de façon assidue.

Dans les Restos du Cœur, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 32 % en trois ans. Souvent les référents sont des personnes n'ayant jamais travaillé et ayant arrêté leur scolarité très tôt. On compte beaucoup de jeunes mères n'ayant pas eu de vie de couple avant, soutenues par leurs parents même si ceux-là rencontrent des difficultés financières. Au Secours Populaire, on a accueilli 18 % de familles monoparentales en mars 2009, contre 10,5 % le mois précédent. Les référents d'une large majorité de ces familles sont des femmes, et un cinquième se trouve sous le seuil de pauvreté.

### 3) Les freins rencontrés

Les familles monoparentales sont, depuis des années, confrontées à la pauvreté, les mauvaises conditions de vie et la précarité de l'emploi. Aujourd'hui elles sont encore plus concernées par ces phénomènes, dans un contexte de crise économique et de forte montée du chômage. Ces familles se distinguent, souvent, par un cumul de vulnérabilités. Ainsi, le parent est souvent faiblement qualifié, et les emplois auxquels il peut accéder sont rares, précaires, peu rémunérateurs et s'accompagnent d'horaires atypiques.

Le frein principal à l'insertion des familles monoparentales est le manque de places dans les structures d'accueil pour enfants (crèches, halte-garderie, cantines scolaires). Cette insuffisance compromet la rupture de la symbiose parent-enfant, et est encore plus problématique pour le parent en recherche d'emploi : en effet, les structures sont centrées, pour des raisons économiques, sur les ménages qui travaillent. Ainsi, s'il n'y a pas d'emploi, les possibilités d'obtenir une place se réduisent, et, s'il n'y a pas de mode de garde, il y a des difficultés pour dégager du temps afin de chercher un emploi. Les modes de garde constituent également des espaces de socialisation et d'accompagnement éducatif aux familles, fournissant un appui précieux à des mères ayant souvent certaines difficultés pour gérer leurs enfants.

Autre frein majeur, le logement : une étude de l'A-URBA a ainsi mis en avant le fait que l'offre de logements est inadaptée aux familles monoparentales. Il s'agit, en effet, du type de ménage le moins satisfait par celle-ci, du fait d'un nombre insuffisant de petits logements. L'accès au logement privé est difficile, car les bailleurs veulent beaucoup de garanties supplémentaires, ou profitent de la situation en demandant des loyers exorbitants. Le traitement est inégal : il y a une discrimination et un regard jugeant vis-à-vis des parents isolés, de la part des agences, des logeurs mais aussi des éventuels voisins. Le premier logement après la séparation est souvent inadapté, car trouvé dans l'urgence. Les familles monoparentales ont tendance à chercher la proximité avec leur entourage, notamment pour faciliter la garde des enfants et rompre l'isolement. Cela rend la situation de logement encore plus difficile dans un contexte déjà très tendu. Le taux de motorisation est faible, et les lieux d'habitation situés à proximité d'arrêt de transports en commun sont plus chers.

Les parents de familles monoparentales rencontrent également des difficultés pour assurer leur rôle éducatif. Les enfants connaissent souvent des problèmes scolaires, et deviennent très tôt difficiles à gérer. Des facteurs aggravant à cette situation peuvent apparaître : la nécessité de gérer un emploi du temps professionnel présentant des horaires atypiques, et surtout un contexte conflictuel entre parents. D'autres freins sont évoqués : les dettes éventuelles du père des enfants, un partage des biens difficile après la séparation, un manque de qualification, des carences sanitaires et alimentaires. Le recours à un soutien familial est de plus en plus fréquent, donnant parfois lieu à des comportements quasi-claniques par moment. Cela permet toutefois de pouvoir faire face à ce cumul de difficultés. A l'inverse, la monoparentalité peut, dans certains cas, entraîner le rejet de la mère par la famille. C'est particulièrement vrai au sein des communautés maghrébine et turque. L'isolement rend alors la situation plus problématique.

#### 4) Les réponses des politiques publiques

Les politiques publiques ont cherché à s'adapter à la diversification des formes familiales et aux problèmes rencontrés par les familles monoparentales en particulier. Ont ainsi été mis en place des dispositifs de soutien aux familles monoparentales prenant différentes formes : aides financières (Allocation de soutien familial, API), prestations liées à la présence d'enfants (Allocation de garde à domicile, Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle, Prestation d'accueil du jeune enfant), avantages fiscaux, services liés à la pacification des conflits parentaux, etc.

Ces politiques apparaissent relativement efficaces. La protection sociale contribue ainsi à augmenter le niveau de vie des familles monoparentales les plus modestes de 20 %, contre 1 % pour les couples avec enfants. Pour certaines familles monoparentales, l'apport des transferts sociaux est crucial, faisant progresser de 80 % le niveau de vie des parents élevant seuls trois enfants ou plus, et de 87 % celui des parents ayant un enfant de moins de trois ans. Le risque réside en l'apparition d'une dépendance aux prestations.

Au niveau départemental, on insiste sur la nécessité d'accompagner les parents isolés dans des projets réellement susceptibles d'aboutir, comme partir en vacances par exemple. Il s'agit, pour ces personnes, de concrétiser des objectifs pour pouvoir prendre confiance en elles et à nouveau se projeter. Le soutien parental est également primordial, permettant de limiter la dégradation scolaire. La Croix Rouge, par exemple, en plus de fournir une aide financière aux familles en difficulté, propose les conseils de nutritionnistes et de puéricultrices. Un projet de création de logements pour des mères isolées et leurs enfants est également à l'étude. Enfin, le contrat d'action familiale et sociale territoriale, projet partagé par la CAF avec des associations et les institutions, va cibler les familles monoparentales, dans les deux années à venir, pour notamment leur permettre un meilleur accès aux droits et aux services.

Le grand nombre de mesures mises en œuvre n'évite toutefois pas l'appauvrissement croissant d'une partie des familles monoparentales. L'arrivée du RSA, le 1<sup>er</sup> juin 2009, devra apporter des réponses aux enjeux actuels relatifs à la question des familles monoparentales : l'accès à l'emploi des parents isolés, les ressources des familles monoparentales les plus modestes et les conséquences des séparations conjugales.

## 5) Ressenti des difficultés et projection

Les mères de familles monoparentales sont souvent absorbées par l'ensemble des difficultés auxquelles elles sont confrontées, et ne se projettent pas. Elles hésitent, par conséquent, à s'autoriser une vie de femme, au-delà de leur vie de mère. Toutefois, le souci principal est d'éduquer correctement les enfants : outre la volonté d'être mises au courant de leurs droits, ces personnes sont très sensibles aux informations leur permettant de favoriser le développement psychologique de l'enfant. Il y a une projection pour l'enfant, mais à court terme.

Certaines mères ont pu vivre dans des situations relativement aisées économiquement lorsqu'elles étaient en couple, mais se retrouvent soudain démunies après la rupture avec leur conjoint. Il y a alors un sentiment d'humiliation, de sidération mentale, de honte à devoir faire appel à la solidarité familiale ou à demander les minima sociaux. Ces personnes sont d'autant plus fragiles qu'elles doivent déployer beaucoup d'énergie pour faire valoir leurs droits face à leurs anciens compagnons. Par ailleurs, certaines femmes sont mères seules, célibataires de générations en générations par choix, et ne vivent pas la monoparentalité comme une situation difficile et contraignante.

Les familles monoparentales sont, aujourd'hui, plus touchées que les autres par la précarité et la pauvreté. Selon le Rapport national de stratégie pour la protection et l'inclusion sociale, "une personne sur quatre vivant dans une famille monoparentale est pauvre au sens monétaire". Il y a actuellement deux millions d'enfants vivant dans la pauvreté en France. La moitié d'entre eux vit dans une famille monoparentale.

Les familles monoparentales semblent avoir changé de visage depuis le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle. En effet, en 1960, 55 % d'entre elles avaient pour référent une veuve. Aujourd'hui, cette proportion est de 10 %. La raison principale de cette chute est l'effondrement du couple : on se sépare et on divorce plus facilement qu'avant, sans avoir à subir un regard aussi jugeant que par le passé. Une catégorie de familles monoparentales a particulièrement été évoquée durant les échanges, celles des familles monoparentales spontanées<sup>2</sup>. Pourtant, celles-ci sont largement minoritaires statistiquement : le fait qu'elles soient si nombreuses à recourir à l'aide sociale démontre qu'elles constituent une poche de pauvreté, concentrant un grand nombre de difficultés.

Une large majorité des familles monoparentales a pour référent une femme. Le père reste relativement absent des débats. Tout juste est-il évoqué quand on aborde les cas de violences conjugales et plus largement de séparation difficile. En dehors de ces contextes, on ne sait pas qui il est, quelle est sa situation, s'il participe au soutien de la famille et s'il existe des possibilités de l'amener à aider davantage.

Il faut se méfier de la tentation de territorialiser les diagnostics : les parcours sont longs et hachés, ce que les travailleurs sociaux voient, ce n'est qu'une étape. Bordeaux n'engendre pas la monoparentalité, mais une étape du parcours des familles monoparentales, notamment du fait de la configuration de son parc de logements.

---

<sup>2</sup> Familles monoparentales qui ne sont pas constituées suite à une rupture

On remarque le retour à une solidarité mécanique : parfois, quand une mère seule accouche, la famille prend en charge l'enfant et s'implique dans son développement. Cette attitude apparaît positive de prime abord, mais symbolise également une certaine rupture entre les dispositifs et les publics. En effet, le public peut ne pas comprendre les dispositifs ou pense qu'ils ne sont pas adaptés. Il y a une carence en information, en accessibilité ou en efficacité. Si ce n'était pas le cas, la mère n'éprouverait pas le besoin de recourir à l'entraide familiale pour faire face à la situation, et l'entourage ne se sentirait pas obligé de s'engager de la sorte. Il y a là la marque d'un manque de confiance, de communication. La généralisation de ces situations peut déboucher sur des modes de fonctionnement clanique, voire un repli communautaire.

Enfin, l'atelier a également soulevé des questions relatives au fonctionnement de notre société. Tout d'abord, il y a une réflexion à mener sur le tout-travail : les dispositifs d'aide sont essentiellement centrés sur l'activité professionnelle, alors que la majorité des personnes concernées a beaucoup de paliers à franchir avant de pouvoir arriver à l'emploi. Il y a des problèmes à régler en amont de celui du travail, pour s'assurer que si accès à l'emploi il y a, celui-ci ne soit pas voué à l'échec. Par ailleurs, la question de la place de l'enfant dans la société apparaît sous-jacente : il peut être perçu comme un boulet, exigeant toujours plus de disponibilité de la part des parents, mais garde néanmoins une place importante dans les objectifs des femmes. Une nécessité apparaît, celle de permettre aux individus de concrétiser leurs projets de vie sans avoir à faire face à un cumul de contraintes.

## Atelier n°4 « La pauvreté en milieu rural »

### Synthèse de la réunion du 2 juin 2009

L'atelier thématique "La pauvreté en milieu rural" s'est déroulé le mardi 2 juin 2009, dans le cadre du projet d'observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté (OGPP). La séance a été animée par Benoît Combes (Sous-directeur, MSA 33), membre de la Conférence Girondine Pauvreté-Précarité.

Ont participé à l'atelier :

- Hélène Filleux (Chargée de mission, A-URBA)
- Daniel Labatut (Administrateur, Banque alimentaire)
- M.P. Musty (Animatrice départementale, Francas de Gironde)
- Jean Turpault (Administrateur, Garie)
- Lucile Delmas (Chargée de développement, FNARS Aquitaine)
- Maryse Fournier (Assistante sociale, CAF 33)
- Catherine Mora (Conseillère territoriale, CAF 33)
- Josiane Seguin (Assistante sociale, CAF 33)
- Yasmine Samuel (Assistante sociale, MSA 33)
- Cyril Berteau (CG - DGAD - Service Urbanisme, Habitat, Logement social et politique de la ville)
- Tewfik Guerroudj (Chef de service, CG - DGAD - Service Urbanisme, Habitat, Logement social et politique de la ville)
- Adil Hamidi (Stagiaire, CG - DGAD - DDT - Mission TCD)
- Julie Roturier (Chargée de mission, CG - DGSD – Mission Agenda 21)
- Béatrice Blanchet-Lacheny (Directeur de la mission précarité-pauvreté et chef de projet observatoire, CG 33)
- Michel Blanchard (Secrétaire général de la Conférence girondine précarité pauvreté, observateur discutant)
- Christophe Bergouignan (Directeur, Institut d'études démographiques Université Bordeaux-Montesquieu, observateur discutant)
- Christophe Zaepfel (Doctorant, Institut d'études démographiques Université Bordeaux-Montesquieu, rapporteur)

La mesure des phénomènes de pauvreté et de précarité demeurent difficile. Elle est caractérisée par une incertitude par rapport aux normes de l'acceptable, qui sont subjectives. L'arrêté du 20 juillet 1992 relatif aux examens périodiques de santé<sup>1</sup> a permis de définir cinq catégories de personnes en situation de précarité : les chômeurs, les allocataires du RMI, les titulaires d'un contrat d'emploi-solidarité, les sans domiciles fixes et les 16-25 ans ayant achevé leur scolarité. En 2001, cela correspondait à environ 15 millions de personnes dans le pays. Pour l'ONU, un individu est dit en état de pauvreté absolue quand il n'a pas les moyens de se procurer un "panier" de biens considérés comme indispensables à sa survie. En France, en 2001, on comptait près de cinq millions de pauvres en se basant sur cette définition.

A travers différentes études menées par l'A-URBA, on a pu constater qu'il y a eu, ces dernières années, un report des personnes percevant les minima sociaux vers les confins du département de la Gironde. La prévalence des phénomènes de pauvreté et de précarité semble toutefois être la même

---

<sup>1</sup> Journal Officiel du 19 septembre 1992.

dans les campagnes et en ville. Mais les personnes en situation économique difficile ont à faire face à des facteurs spatiaux aggravants en milieu rural : l'éloignement et la dispersion.

On n'évoque, toutefois, que rarement la pauvreté en zone rurale, car celle-ci est beaucoup moins visible et plus dispersée qu'en ville. Les poches de pauvreté, à proprement parler, sont par conséquent moins flagrantes. Le monde rural n'est pas un monde uniforme : la population n'est ainsi pas la même dans les pôles ruraux et dans les zones rurales non-multipolarisées. Certains facteurs de précarité et d'exclusion sont bien spécifiques au milieu rural : éloignement des structures d'aide à l'emploi, de l'accès aux soins, cumul de risques sociaux et professionnels pour certaines populations agricoles tels les ouvriers agricoles et les saisonniers, insuffisance du logement locatif, etc.

### 1) Manifestations de la pauvreté en milieu rural

Le milieu rural est le lieu de la pauvreté silencieuse, invisible. Beaucoup de maires ne sont pas au courant des cas extrêmes existant au sein de leur commune. La pauvreté de certaines personnes âgées est ainsi à souligner : beaucoup de retraités et de veuves disposent uniquement de la pension d'un travailleur salarié à temps partiel comme ressources. Certains jeunes adultes quittent le domicile parental puis sont contraints d'y revenir par la suite, faute de moyens financiers suffisants pour s'assumer.

Une manifestation plus visible de la pauvreté est la multiplication du nombre de maisons inachevées dans les zones rurales : beaucoup de familles souhaitent s'installer à la campagne, mais n'anticipent pas les coûts liés à l'éloignement, en particulier dans le contexte économique actuel. Ne parvenant pas à assumer les lourds frais de déplacement et les coûts de construction, elles sont donc contraintes de laisser leurs travaux en suspens. L'habitat vétuste est, de manière générale, une caractéristique de la pauvreté en milieu rural.

Les zones rurales sont celles qui concentrent le plus de difficultés scolaires selon l'éducation nationale. L'illettrisme y semble également plus fréquent. La recherche d'emploi, les contacts avec l'administration et l'opportunité de faire valoir ses droits sont ainsi rendus plus difficiles.

### 2) Les facteurs de pauvreté et leurs conséquences

L'offre de services sociaux est la même que dans la CUB, mais l'accès à cette offre est compliqué par les distances importantes à parcourir. Ainsi, pour un résidant de Sainte-Foy-la-Grande, il faut effectuer un trajet de 40 kilomètres pour se rendre au Pôle Emploi de Libourne. Par ailleurs, la santé des personnes en situation de précarité vivant en milieu rural n'apparaît pas plus dégradée que celle des personnes expérimentant une situation similaire en ville ; toutefois, à la campagne, il existe peu de structures sanitaires de relais, pour des raisons évidentes de rentabilité. Pour répondre à cela, la MSA a actuellement pour projet de mettre en place des "maisons de santé rurales".

Par ailleurs, la distance avec le lieu de travail engendre des horaires atypiques, qui rendent difficiles l'accès aux modes de gardes ou aux loisirs. La dispersion a un coût : pour les associations proposant des spectacles, les déplacements sont coûteux, les lieux de spectacles rares et les demandes dispersées. Il est donc très difficile de mettre en place des opérations dans ces zones.

Face à cet éloignement, l'absence de moyen de locomotion condamne à un isolement prononcé et à des difficultés pour exercer une activité professionnelle. Là aussi, proposer un réseau de transports en commun plus dense paraît difficile, une telle mise en place paraissant financièrement trop risquée en termes de fréquentation potentielle. Dans un tel contexte, la perte du permis de conduire se révèle d'une gravité sans commune mesure avec ce qu'elle serait au sein d'une grande agglomération. Pour les personnes ne possédant pas le permis B, ou se l'étant fait retirer, une solution alternative semble devenir de plus en plus courante : les voitures sans permis.

La problématique de l'éloignement se pose même à l'échelle des communes : les logements sociaux, assez peu nombreux hormis dans les pôles ruraux, sont souvent implantés à l'écart des centres-villes. Dans les zones les plus touchées par la précarité, il n'y a généralement pas de plan local d'habitat.

Une autre cause, moins structurelle que l'éloignement, a été évoquée comme cause de la précarité en milieu rural : l'automatisation des tâches dans le travail agricole. Des exploitants, qui faisaient auparavant appel à des saisonniers, disposent aujourd'hui de machines leur permettant de remplir certaines fonctions en économisant un salaire.

### 3) Un contexte difficile pour les nouveaux arrivants

On peut distinguer deux types de nouveaux arrivants dans les zones rurales : les familles ayant une situation financière convenable, et celles moins favorisées, arrivant avec leurs difficultés. Les premières choisissent généralement d'habiter à la campagne pour le calme et la tranquillité. Les secondes souhaitent, en priorité, pouvoir accéder à la propriété, ce qu'elles considèrent comme un aboutissement. Le coût du mètre carré habitable, bien qu'en hausse, est toujours moins élevé à la campagne qu'en ville. Il y a également parfois une volonté de fuir une violence urbaine ressentie comme très présente dans certains quartiers des grandes agglomérations.

L'éloignement avec le lieu de travail engendre des horaires atypiques, et la commune devient rapidement un lieu dortoir. Le fait de se voir moins qu'auparavant peut poser des problèmes à l'intérieur de la famille, et causer des conflits et des ruptures.

Un emménagement dans une commune rurale peut également poser des problèmes budgétaires à certaines familles. L'éloignement a ainsi un coût important, pour celles qui ne l'avait pas envisagé. Les familles arrivant de la CUB, contrairement à celles établies depuis longtemps en zones rurales, n'ont pas forcément l'habitude de disposer d'un jardin. Les avantages financiers que peuvent représenter un potager ou un élevage ne leurs sont donc pas toujours accessibles.

Il existe enfin une certaine solidarité entre les familles vivant dans les communes rurales depuis longtemps. Les nouveaux arrivants vont parfois avoir de réelles difficultés à s'intégrer. Il y a des a priori des deux côtés, et des différences de mode de vie, qui peuvent rendre le contact difficile. Certaines familles récemment installées ressentent alors un isolement non pas spatial, cette fois, mais humain. Elles ne parviennent pas à s'approprier l'endroit, à se convaincre que les avantages de leur nouvel environnement compensent les inconvénients de celui qu'elles ont quitté.

L'idée de "lien social" est souvent revenue au cours du débat. La posture des "étrangers", des nouveaux arrivants, pose problème. Leur intégration semble fonction de leur statut et leur importance au sein de la vie de la commune. Les médecins ou commerçants sont ainsi plutôt bien perçus, alors que les personnes dans une situation professionnelle moins aisée risquent souvent d'être confrontées à une certaine méfiance. Des familles arrivent de zones urbaines avec leurs difficultés, et sont identifiées comme des "cas sociaux". Ce rejet s'ajoute à un manque de repères dû à un changement d'univers assez radical. A cela peut s'ajouter une réelle difficulté, pour ces "étrangers", à accéder à l'emploi en zones rurales : "en matière d'embauche, les autochtones, même moins diplômés ou qualifiés, sont encore préférés aux "étrangers" ", selon P.Perrier-Cornet, Y.Sencébé et J-P.Sylvestre<sup>2</sup>.

Ce regard jugeant joue également un rôle à l'égard des anciens habitants des zones rurales, dans le cas des minima sociaux. Il y a une réelle honte à demander de l'aide, et la marge de manœuvre pour faire face à la pauvreté apparaît plus réduite en zone rurale qu'ailleurs : "la conformité aux modèles comportementaux imposés plus que négociés étant encore de règle, tout écart peut, dès lors, être perçu comme un signe de marginalité. Dans le même sens, les phénomènes d'interconnaissance et leur horizon limité dans un espace de faible densité enlèvent aux populations en situation d'échec la relative protection qu'assure en milieu urbain l'anonymat"<sup>3</sup>. Pour ne pas être mis à l'écart, il convient donc de sauver les apparences, en mettant des stratégies de dissimulation en place. Celles-ci ne feront évidemment qu'aggraver la situation.

Pour échapper à la pauvreté, la proximité avec la nature peut jouer un rôle. Les solidarités familiales également, ayant conservé une fonction qu'elles n'ont plus forcément en milieu urbain, notamment dans le cadre de ruptures. Des filles reviennent par exemple au domicile parental après une séparation conjugale, des enfants sont hébergés lorsqu'ils ne parviennent pas à trouver d'emploi. Par ailleurs, les personnes âgées vivent souvent avec leurs enfants. Selon Alexandre Pagès, "ces modifications de taille et de structure montrent que l'organisation de la famille est inscrite dans la tradition et qu'elle évolue aussi en fonction d'événements extérieurs ou de la conjoncture économique"<sup>4</sup>.

L'isolement et le repli domestique peuvent également avoir des conséquences psychologiques d'une certaine gravité. Les addictions ont ainsi des conséquences plus graves en milieu rural qu'en milieu urbain. Par ailleurs, selon Alexandre Pagès, "il existerait une spécificité de la pauvreté en milieu rural peu dense, qui se traduirait par des dépressions et des psychoses liées à des conditions de vie dont on ne peut plus sortir"<sup>5</sup>. Les individus qui en sont victimes auraient du mal à supporter la déstructuration de leur communauté, à laquelle ils se sentaient trop intégrés pour pouvoir vivre différemment.

<sup>2</sup> P.Perrier-Cornet, Y.Sencébé, J-P.Sylvestre, "Les processus d'exclusion dans les espaces ruraux", Communication au 48<sup>e</sup> Séminaire AEEA, Dijon, 20-21 mars 1997.

<sup>3</sup> P.Perrier-Cornet, Y.Sencébé, J-P.Sylvestre, "Rapport à l'emploi et processus d'éclosion dans les espaces ruraux : un cadre d'analyse", Economie rurale, n°242, p.33, 1997.

<sup>4</sup> Alexandre Pagès, "La pauvreté en milieu rural", Presses universitaires du Mirail, 2005.

<sup>5</sup> Idem.

## Atelier n°5 « Précarité énergétique »

### Synthèse de la réunion du 19 juin 2009

L'atelier thématique "Précarité énergétique" s'est déroulé le vendredi 19 juin 2008, dans le cadre du projet d'observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté (OGPP). La séance a été animée par Odile Arnaud (Directrice adjointe, Fonds Solidarité Logement - FSL), membre de la Conférence Girondine Pauvreté-Précarité. Ont participé à l'atelier :

- Bob Clément (A-URBA)
- Emmanuel Fernandez (A-URBA)
- Chloée Cornardeau (Conseillère Insertion, CAIO)
- Marc Cauty (Administrateur, FNARS Aquitaine)
- Lucile Delmas (Chargée de développement, FNARS Aquitaine)
- Georges Moreau (Responsable, Restos du Cœur)
- Aude Rosener (Ingénieur énergie, Agence locale de l'Énergie)
- Marie-Claire Grelier (Conseillère socio-éducative, CCAS Bordeaux)
- Nathalie Duviella (Chef de projet précarité, CREAQ)
- Catherine Bris (conseillère technique adjointe, DDASS 33)
- Sylvie Ribet (DDE amélioration habitat)
- Mourad Ouhendi (Correspondant solidarité, EDF SA)
- Françoise Guillaume (Chef du service aides énergie, FSL)
- Philippe Cassang (Chef du service administration des ventes, Gaz de Bordeaux)
- Christian Decoux (Correspondant Solidarité, Gaz de France-Suez)
- Karine Léon-Gautier (Responsable pôle OPAH RU, Incité)
- Céline Blanc (Correspondante solidarité, Lyonnaise des Eaux)
- Jean-Jacques Ranger (PACT habitat et développement de la Gironde)
- Marie-Josée Vautrin (Directrice, SIPHEM)
- Caroline Senent (Chargée de la sensibilisation environnement énergie, CG-DGAC-Direction environnement et tourisme – service environnement)
- Anne-Florence Chaillou (Chargée de mission environnement, CG - DGAC-environnement)
- Didier Chêne (CG 33 - DDT)
- Jean-Yves Boutet (Chargé de mission Climat-énergie, CG-DGSD-Mission Agenda 21)
- Hubert Cosico (CG 33 - DGSD-Mission Agenda 21 - Plan Climat)
- Julie Roturier (CG 33 - Mission Agenda 21)
- Marina Puicercus (Conseillère technique logement, CG-DGAS-DATDS)
- Anne-Marie Roig (Adjointe au chef de service, CG-DGAS-DAGMS-SSISAG)
- Béatrice Blanchet-Lacheny (Directeur de la mission précarité-pauvreté et chef de projet observatoire, CG 33)
- Michel Blanchard (Secrétaire général de la Conférence girondine précarité pauvreté, observateur discutant)
- Christophe Bergouignan (Directeur, Institut d'études démographiques Université Bordeaux-Montesquieu, observateur discutant)
- Christophe Zaepfel (Doctorant, Institut d'études démographiques Université Bordeaux-Montesquieu, rapporteur)

En 2008, le FSL (Fonds de solidarité pour le logement) de Gironde a reçu près de 11 500 demandes relatives à l'énergie (gaz, électricité, bois, fuel..) pour un budget de 2 930 000 €, ce qui donne une moyenne de 263 € par demande. En 2009, sur les cinq premiers mois de l'année, une hausse de 20 %

des demandes a déjà été relevée. Le taux de charge médian est d'environ 20 % : le salaire mensuel médian étant de 1 600 euros, 320 euros sont en moyenne consacrés chaque mois aux charges pour une personne vivant seule.

La question de la pauvreté énergétique soulève plusieurs enjeux : tout d'abord, celui du défi climatique, d'actualité en ce moment. Ensuite, celui du domaine d'intervention des pouvoirs publics : jusqu'où l'action publique peut-elle intervenir ? Peut-on associer connaissances techniques et intervention sociale ? Autre enjeu, le mal-logement : les logements "énergivores" sont souvent réservés aux populations les plus précaires. On peut donc parler de phénomène de double-peine : ces ménages doivent faire face à la pauvreté monétaire, mais également au choix entre l'endettement ou les restrictions évoquées plus haut. La dimension santé publique est également à prendre en compte du fait de ces conditions d'habitat : des cas de pathologies respiratoires, d'allergies ou de saturnisme ont ainsi été révélés.

Face à ces difficultés, différentes mesures ont été mises en place par le FSL : des actions collectives d'information en direction des publics "cible" sur la maîtrise de l'énergie ont ainsi été organisées. Des diagnostics énergie ont également été effectués par les travailleurs sociaux pour un premier repérage des causes de surconsommation, débouchant sur des conseils adaptés pour une gestion optimum de l'énergie. Par ailleurs, un système de mensualisation adaptée a été créé pour permettre une prise en charge partielle des consommations d'énergie par les demandeurs.

Le FSL se penche actuellement sur différentes pistes de travail : l'éventuel refus de garantir des logements énergivores, la responsabilisation des ménages à l'aide d'un retour sur leur consommation, ou encore une répercussion des cas de précarité énergétique vers des opérateurs de programme animé type OPAH et FIG.

### 1) Définition de la précarité énergétique

Pour les Anglo-Saxons, la précarité énergétique constitue une "situation dans laquelle se trouve un foyer lorsqu'il doit dépenser plus de 10% de ses revenus (y compris les allocations logement et aides au remboursement des intérêts d'emprunt) pour couvrir ses dépenses d'énergie (hors dépenses d'énergie utilisée en dehors du logement, par exemple pour le transport ou pour tondre la pelouse) afin de chauffer correctement sa résidence principale<sup>1</sup>". Cette définition ne prend toutefois pas en compte les personnes qui cherchent à faire des économies sur l'énergie, en se chauffant par exemple au minimum, voire pas du tout. Peuvent donc être considérées comme pauvres, les personnes se restreignant ou s'endettant. Les premières demeurent invisibles pour le FSL. En France, il n'existe pas de définition officielle du phénomène.

### 2) Causes de la précarité énergétique

La précarité énergétique est souvent le fruit des aléas économiques et de la hausse brutale des modes d'énergie. Une augmentation du prix du pétrole entraînera ainsi une hausse du prix du gaz et du gasoil. Des gens qui n'avaient pas eu de difficultés à payer leurs factures jusque là doivent soudain

---

<sup>1</sup> "Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat", Energie Cités, ADEME.

faire face à des dépenses importantes et inattendues. La question de l'encadrement du prix du combustible se pose ici.

Le problème du coût éventuel des travaux dans les logements énergivores se pose également. On peut se demander l'intérêt, pour les propriétaires-bailleurs, de faire le nécessaire pour limiter la consommation d'énergie des logements qu'ils possèdent, en particulier dans les cas de bâti dégradé. Beaucoup d'entre eux sont âgés, et rechignent à s'engager dans des travaux représentant un coût et une durée de crédit non-négligeables. Certains sont eux-mêmes dans la précarité. Des incitations financières existent, mais il faut avancer la trésorerie.

Le chauffage représente une grande partie de la facture d'énergie. Mais le reste compte aussi : un appareil électroménager défectueux peut constituer une source importante de surconsommation. Toutefois, dans les cas de précarité énergétique, il est difficile de repérer la part des difficultés relevant du bâti et celles relevant du comportement des habitants.

### 3) Conséquences de la précarité énergétique et liens avec les autres types de précarité

La précarité énergétique est essentiellement à mettre en lien avec des dangers sanitaires. L'électricité, et encore plus le gaz, peuvent être des sources de danger. Si l'occupant se trouve dans une situation économique difficile, il ne fera pas le nécessaire pour mettre les installations en conformité. Par ailleurs, une mauvaise ventilation va faire monter le taux d'humidité, entraîner des moisissures, voire dégrader les peintures. Si celles-ci sont au plomb, des risques de saturnisme sont à craindre. L'humidité et le froid peuvent également être à l'origine de problèmes respiratoires ou d'allergies.

Le fait de vivre dans un logement dégradé et mal isolé entraînera une surconsommation énergétique, et donc une facture importante, potentiellement difficile à payer. On peut ici parler de "double peine" : les ménages aux revenus les plus modestes sont généralement ceux résidant dans des logements vétustes, difficiles et coûteux à chauffer. La forte dépense en énergie implique un faible budget à consacrer aux autres postes.

On peut également évoquer les conséquences psychologiques : un logement dégradé peut constituer un frein à la vie sociale et personnelle. Enfin, la surconsommation d'énergie engendre des émissions plus conséquentes de gaz à effet de serre.

### 4) Mesures et actions mises en place

Depuis 2001, un réseau Espace Info Energie (EIE) a été mis en place sur le territoire national, dans le but d'informer et de conseiller sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. En Gironde, ces espaces sont portés par des associations de protection de l'environnement, d'information sur l'amélioration de l'habitat, de défense des consommateurs et des locataires. Ils sont financés par l'ADEME, le Conseil Régional et le Conseil Général. Des conseillers sont chargés d'accompagner les particuliers sur la maîtrise de leurs consommations d'énergie. Des articulations avec les travailleurs sociaux des MDSI et du FSL sont envisagées pour développer l'information et la sensibilisation des ménages fragiles sur l'usage rationnel de l'énergie et de l'eau.

La Région, quant à elle, organise des formations pour les professionnels du bâti pour leur donner une approche globale par rapport aux énergies. La DDE classe les logements selon leur consommation d'énergie. Les catégories G et F correspondent aux plus énergivores. L'objectif est de proposer des fourchettes de coûts associées à des combinaisons d'actions de travaux (isolation, changement chaudières, menuiserie, etc.) pour que ces logements atteignent la catégorie D, voire C. Enfin, le budget "prévention-énergie" accordé par le FSL s'élève à 1 500 € par cas, pour entreprendre des travaux visant à mieux isoler et à acheter des matériaux adaptés pour les propriétaires occupants.

Des instruments informatiques de diagnostic énergétique ont été créés. Ainsi, l'A-URBA a développé un outil pour fabriquer un modèle des performances énergétiques du bâti, à partir des bases de données des systèmes d'information géographique. Le but est de connaître les déperditions de chaleur, et d'évaluer les besoins théoriques en énergie de chaque logement de la CUB. Cet outil devrait être utilisable à la fin de l'année 2009, et étendu par la suite aux grandes agglomérations du département. Un croisement des résultats avec des indicateurs de précarité est envisagé. InCité Bordeaux, gestionnaire de logements, a créé un outil permettant d'effectuer des diagnostics de gain d'énergie, et ainsi de préconiser des travaux à entreprendre.

Les mesures d'encouragement à la réalisation des travaux posent, en revanche, différents problèmes : l'éco-prêt nécessite d'effectuer un panel de travaux, et le crédit d'impôt éventuel exige un préfinancement. La question de l'intervention publique est posée : il faudrait mettre en place des prêts à taux bonifiés permettant d'attendre le crédit d'impôts.

### 5) Mesures préconisées

Il y a un besoin d'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique : il paraît indispensable de travailler sur l'économie d'énergie, car le prix de la molécule ne va cesser d'augmenter. Il faut donc sensibiliser aux bonnes pratiques et aux investissements à réaliser : la meilleure économie, c'est de consommer le moins possible de combustible, en effectuant prioritairement des travaux d'isolation. Il y a un compromis entre l'investissement et la rentabilité à rechercher. Il convient également d'insister sur le fait qu'il ne s'agit pas de ne pas consommer parce que l'on ne peut pas payer les factures, mais aussi parce qu'il faut économiser l'énergie.

Le type d'énergie à choisir est également primordial. Le prix d'un mode d'énergie comme le fioul (très utilisé dans le périurbain) est fortement soumis aux fluctuations du marché. Le bois et le solaire constituent des filières capricieuses car il n'y existe pas de fortes demandes. S'engager dans ces filières entraînera une fiabilisation des techniques, et par conséquent une stabilisation des coûts. Par ailleurs, la solidarité thermique dans les logements collectifs est à revoir et à développer. Pour des raisons relevant plus de la sécurité que des finances, le réseau de chaleur s'affirme comme une alternative intéressante : il évite, en effet, l'existence d'un point de combustion dans chaque habitation.

Si le FSL s'engage à ne plus garantir les logements énergivores, il y a un risque d'exclusion des plus nécessiteux. Ceux-là sont, en effet, souvent dans l'incapacité d'entreprendre des travaux à la hauteur des besoins. Une coordination est à mettre en place entre les politiques d'urbanisme et les politiques énergétiques. Il faut trouver de l'énergie gratuite pour les personnes dans les situations les plus précaires.

Il y a une réelle importance à accorder à la complémentarité des acteurs et des domaines d'intervention. Le réseau RAPPEL (Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique) existe au niveau national. Il regroupe plus de 120 structures, et son but est de fédérer les acteurs des domaines du logement, de l'énergie et de l'action sociale pour apporter des solutions durables de lutte contre la précarité énergétique. L'idée d'un réseau girondin, fonctionnant selon un modèle similaire, est à étudier. La principale manière de faire face à la précarité énergétique est d'effectuer des actions sur le bâti, mais il faut traiter celui-ci avec une démarche tous publics.

La précarité énergétique apparaît comme un phénomène difficile à appréhender. La cause principale est une certaine fragilité économique des ménages, couplée à la vétusté du logement. Les conséquences, telles que dénombrées plus haut, sont multiples. Le réseau RAPPEL cite "l'endettement des ménages, les stratégies de privation, les conséquences sur la santé, l'exclusion sociale, la dégradation du logement, etc."<sup>2</sup>.

En 2008, l'Union Européenne a qualifié l'énergie de "besoin humain élémentaire"<sup>3</sup>. En avril 2009, le Parlement européen a affiché sa volonté de mettre en avant le droit des consommateurs, invitant les états membres à "élaborer des plans d'action nationaux pour lutter contre ce problème et garantir la fourniture d'énergie nécessaire aux clients vulnérables"<sup>4</sup>. La "pauvreté énergétique" est définie dans le même texte comme "la situation des membres d'un ménage qui ne peuvent pas se permettre de chauffer leur foyer de manière acceptable".

L'Union Européenne, via certains choix en matière d'énergies et orientations économiques, a sa part de responsabilités dans l'intensification récente du phénomène de précarité énergétique. Toutefois, cette définition et la volonté affichée de lutter contre le phénomène sont bien évidemment autant de signes positifs. Il incombe maintenant à chaque état-membre de faire le nécessaire pour mieux coordonner les mesures et les différents acteurs pour faire face à la situation.

A un niveau plus fin, il est indispensable de sensibiliser chacun au fait que la thématique de l'énergie est devenue une réalité quotidienne et qu'elle est destinée à le rester. Il convient d'utiliser l'énergie plus intelligemment, pas uniquement pour des raisons pécuniaires, mais aussi parce qu'il faut l'économiser. Le travail d'information quant aux bonnes pratiques est donc à poursuivre et à approfondir. Il doit s'appliquer à toutes les tranches d'âges de la population, non seulement pour tenter de faire rompre avec certaines mauvaises habitudes, mais aussi pour que les plus jeunes adoptent le plus tôt possible un comportement adéquat.

---

<sup>2</sup> <http://www.precarite-energie.org/spip.php?article9>.

<sup>3</sup> Déclaration écrite sur la lutte contre la pauvreté énergétique dans l'Union européenne, 7 juillet 2008, 0063/2008.

<sup>4</sup> Projet de recommandation pour la deuxième lecture sur la position commune du Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE (14539/2/2008 – C6-0024/2009 – 2007/0195(COD)).



Atelier n°6 « précarité et santé »  
Synthèse de la réunion du 30 juin 2009

L'atelier thématique "précarité et santé" s'est déroulé le mardi 30 juin 2009, dans le cadre du projet d'observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté (OGPP). La séance a été animée par Christophe Caillierez (Inspecteur, DDASS 33), membre de la Conférence Girondine Pauvreté-Précarité. Ont participé à l'atelier :

- Marie-Christine Bernard (A-URBA)
- Jean-Claude Gillet (Membre du Conseil scientifique, Observatoire girondin précarité pauvreté)
- Bertrand Denise (Administrateur, Banque alimentaire)
- Amel Boumaza (Psychologue, Carrefour des Cultures)
- Muriel Pecassou (Directrice, INSUP Rive droite)
- Gérard Bodin (Directeur, PRADO-SAMU social)
- Chantal Ruby-Bellvert (Restos du Cœur)
- Catherine Castan (Bénévole, Secours populaire)
- Marie-Claire Grelier (Conseillère socio-éducative, CCAS Bordeaux)
- Marie-Joséphine Cazenave (Conseillère municipale déléguée santé et handicap, CCAS Cenon)
- Boris Callen (Coordinateur dispositif santé, CCAS Floirac)
- Ana Rivadeneyra (Chargée de mission service santé, CCAS Lormont)
- Jean-François Rouillard (Médecin responsable de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé, CHU Bordeaux)
- Frédéric Ocaña (Inspecteur, DDASS 33)
- Christian Egea (Chef service études, DRASS et membre de la POSS)
- Julie Roturier (Chargée de mission, CG-DGSD-Mission Agenda 21)
- Yasmine Salort (Médecin chef du service épidémiologie et statistique médicale, CG-DGAS-DAS)
- Sandrine Elia (Médecin, CG-DGAS-DAS-Maison Départementale de la Santé)
- Dominique Gommès (Responsable adjointe, CG-DGAS-DATDS-MDSI Bordeaux-Grand Parc)
- Lucie Baleste (Responsable, CG-DGAS-DATDS-MDSI Libourne)
- Patrick Klebaner (Médecin, CG-DGAS-DEF)
- Béatrice Blanchet-Lacheny (Directeur de la mission précarité-pauvreté et chef de projet observatoire, CG 33)
- Michel Blanchard (Secrétaire général de la Conférence girondine précarité pauvreté, observateur discutant)
- Christophe Bergouignan (Directeur, Institut d'études démographiques Université Bordeaux-Montesquieu, observateur discutant)
- Christophe Zaepfel (Doctorant, Institut d'études démographiques Université Bordeaux-Montesquieu, rapporteur)

"Le droit fondamental à la protection de la santé doit être mis en œuvre par tous moyens disponibles au bénéfice de toute personne. Les professionnels, les établissements et réseaux de santé, les organismes d'assurance maladie ou tous autres organismes participant à la prévention et aux soins, et les autorités sanitaires, contribuent, avec les usagers, à développer la prévention, garantir l'égal accès de chaque personne aux soins nécessités par son état de santé et assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible" (Article L1110-1 du Code de santé publique).

Dans les textes de loi, l'essentiel est déjà présent : l'égal accès des personnes aux soins, le développement de la prévention, la continuité des soins. L'Etat organise cela via la médecine libérale, la couverture maladie universelle, et les soins dans les établissements publics.

Les défis actuels sont nombreux : tout d'abord, faire face à la hausse du nombre des exclus, et aux difficultés de repérage de ceux-là. Ensuite, se pose le problème de la démographie médicale : il y a un décalage entre l'implantation des spécialistes et celle du public. Les moyens dévolus à la prévention sont, par ailleurs, en baisse constante : aujourd'hui, la dépense dévolue à la prévention est de 2 euros par habitant, contre 500 euros par habitant pour les soins. Enfin, l'organisation des filières de soin est complexe, et difficilement compréhensible pour l'usager, en particulier quand celui-ci est en situation de précarité et d'urgence.

### 1) Les refus de soin

Les médecins peuvent refuser de soigner quelqu'un, sans avoir à justifier leur décision, avec l'obligation d'orienter la personne vers un confrère<sup>1</sup>. Les personnes en situation de précarité se heurtent plus fréquemment à un refus que les autres. Face à la multiplication des cas de rejet, le Conseil de l'ordre des médecins a créé une cellule de veille et a récemment demandé, aux caisses d'assurance maladie, de transmettre les cas de plainte en vue de possibles sanctions. La solution est bien évidemment de se rendre chez un autre généraliste, mais cela n'est possible que dans les agglomérations d'une certaine taille. De manière plus globale, des médecins refusent d'être désignés comme médecin-traitant quand le patient est en situation de précarité. Les raisons sont financières et à mettre en relation avec la création du secteur 2 en 1979-1980. Dans certaines villes, il est devenu difficile de trouver des médecins du secteur 1<sup>2</sup>.

La société doit regarder le problème en face : il y a une nécessité de transparence, par rapport à ces médecins "élitistes". Il faut éviter d'aller vers un système où ces pratiques seraient généralisées. L'Assurance Maladie doit faire respecter le droit de ses affiliés, notamment via ses propres instances. Les médecins ne sont pas à l'aise lorsqu'ils sont confrontés à celles-ci. L'une des autres réponses possibles serait que le statut de certains médecins change, par exemple celui des salariés de la CPAM, et qu'ils s'occupent des personnes exclues.

---

<sup>1</sup> Article R.4127-47 du code de la santé publique : "Quelles que soient les circonstances, la continuité des soins aux malades doit être assurée. Hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles. S'il se dégage de sa mission, il doit alors en avertir le patient et transmettre au médecin désigné par celui-ci les informations utiles à la poursuite des soins."

<sup>2</sup> Les médecins ayant opté pour ce secteur, appelés médecins conventionnés de secteur 1, se sont engagés à respecter le tarif conventionnel. Ce tarif détermine, pour chaque acte médical ou chirurgical, le montant sur lequel s'appliquera le remboursement de l'assurance maladie. Par exemple, le tarif d'une consultation chez un médecin généraliste de secteur 1 est fixé à 22 euros. C'est ce tarif qui sert de base de calcul au remboursement par l'assurance maladie. Par opposition, le secteur conventionnel 2 est celui des médecins conventionnés à honoraires libres. Les médecins peuvent, dans ce secteur, pratiquer des dépassements d'honoraires. Ils doivent cependant garder "tact et mesure" dans leurs honoraires.

## 2) L'accès au droit

Le droit à la santé est très lié au fait de travailler ou non. Les démarches administratives sont très lourdes pour les personnes en situation de précarité : la couverture sociale est notamment à renouveler tous les six mois. Certains abandonnent et renoncent à faire le nécessaire. La non-reconnaissance du statut des personnes en activité temporaire ou sans activité pose problème.

Les délais de la Caisse primaire d'assurance maladie pour un retour aux droits sont de plus de deux mois. Pour des Antillais arrivant en métropole, le transfert de dossiers va prendre deux mois. Pendant ce temps, les examens et l'acquisition de médicaments sont impossibles. Le seul recours : ce sont des consultations à la PASS (Permanence d'accès aux soins de santé), au SAMU social ou à Médecins du Monde, qui observent ces dysfonctionnements, voyant parfois des personnes à l'abri de la grande précarité les solliciter.

Au délai de carence administrative s'ajoute l'obligation, pour le patient, d'aller demander lui-même l'ouverture. Un système d'alerte devrait être mis en place pour prévenir le patient quand son droit est échu. L'assurance maladie devrait avoir la possibilité de regarder dans les listings et de prévenir la personne trois mois avant l'échéance du droit. Moins de gens se retrouveraient pris au dépourvu. Les règles administratives actuelles sont stigmatisantes. Les usagers en état de précarité ne sont plus dans un registre de vie qui leur permet d'accéder aux normes sociales.

D'autres incohérences, inhérentes aux lourdeurs administratives, sont relevées : ainsi, certaines personnes percevant l'AAH (Allocation adulte handicapé) n'ont pas accès à la couverture maladie universelle, alors que ces publics ont des besoins spécifiques en matière de santé et de soins. Par ailleurs, des personnes ne faisant pas une demande de PCH (Prestation de compensation du handicap) à temps se retrouvent avec la seule APA (Allocation personnalisée d'autonomie) comme ressources, insuffisante pour répondre à toutes leurs déficiences.-De fait, bon nombre de personnes sont victimes des "effets de seuil" consécutifs aux conditions d'attribution de prestations sociales sous conditions de ressources (dont la CMU).

## 3) L'accès aux soins

Dans les années 1960, la médecine libérale cohabitait avec le service public. Il existait notamment des dispensaires qui garantissaient l'accès à la santé pour tous. Ces dispensaires ont disparu du système de santé avec la généralisation de l'accès au système de santé « de droit commun ». Aujourd'hui, les dispositifs sont morcelés et désorganisés. Le système de santé est orienté vers les soins et non vers la santé. L'espace qui permet à des personnes en situation précaire d'accéder à la santé n'existe presque plus.

Le problème de l'éloignement se pose également : quand on s'écarte de la Communauté Urbaine de Bordeaux, l'offre d'accès aux droits et aux soins se restreint. Cette tendance va s'accroître : dans les zones rurales, il y aura de moins en moins de généralistes. L'accès aux soins primaires va poser problème, et les populations en situation de précarité seront encore plus défavorisées.

Le problème est le même avec les spécialistes : dans certains départements, il n'y a, par exemple, déjà plus de psychiatres. Le recours au spécialiste devra se faire le plus souvent à l'hôpital. Le problème se posera pour tous les publics, au-delà des personnes en situation de précarité. Déjà, les sages-femmes, les opticiens, les infirmières sont autorisés à intervenir sur des champs dévolus

jusqu'ici à des spécialistes. Cette révolution, en cours dans le système de santé, touche aussi bien la médecine de premier recours que l'hôpital ; elle risque de rendre encore plus difficile le recours aux soins pour des pans entiers de la population. Assistera-t-on, dès lors, à charge de recréer des espaces publics permettant l'accès aux soins primaires, à une évolution du statut des médecins "de ville" ?

#### 4) Ressenti des difficultés

La santé de manière globale est liée à l'image sociale, et concerne donc essentiellement des individus vivant dans une certaine stabilité économique. Pour les personnes en situation de précarité, le logement et la nourriture passent en priorité. En ce sens, il y a un accompagnement à fournir : la personne en difficulté a souvent peur de se faire soigner. Il faut la sensibiliser à l'importance des soins, et la mettre en confiance.

Un phénomène de souffrance psycho-sociale est également à prendre en compte. Il est difficile, par exemple, de faire de l'éducation alimentaire à des personnes qui n'ont souvent rien à manger, ou tout du moins n'ont que rarement le choix de ce qu'elles consomment. Dans ces situations, le public a l'impression qu'on ne réalise pas les difficultés auxquelles il est confronté. Ainsi, les associations, traitant l'urgence alimentaire, ont remarqué, qu'en règle générale, les gens ne veulent pas de légumes : en effet, il faut les cuire, ce qui entraîne un coût énergétique.

Par ailleurs, les jeunes ne s'approprient pas les campagnes d'information relatives à la santé, par méconnaissance de leurs corps. Il serait utile de faire figurer des éléments de connaissance du corps dans les programmes scolaires. Dans les lieux d'accueil, il faut proposer des médiateurs de santé, qui travailleraient à partir des représentations du public sur le sujet. On ne peut pas s'approprier une méthode de contraception si l'on ignore comment fonctionne son corps. Les activités sportives peuvent constituer de bons moyens pour mieux connaître celui-ci.

L'éclatement des dispositifs, l'empilement des structures et la centralisation ont conduit à ce que les services d'urgence sociale et médicale deviennent un guichet minimal de substitution. Par ailleurs, un sondage, réalisé par IPSOS et le Secours Populaire, révélait, en 2008<sup>3</sup>, que près de 40 % des personnes interrogées ont déjà renoncé à des soins à cause de leur coût. Cette proportion atteignait 52 % pour les foyers les plus modestes<sup>4</sup>. A la complexité des dispositifs, s'ajoutent donc des difficultés économiques inhérentes à la conjoncture actuelle. Ces éléments plaident pour de nouvelles solutions à explorer : devra-t-on choisir entre un système universel d'accès aux droits et aux soins (comme en Espagne ou en Grande-Bretagne), ou un retour aux dispensaires caritatifs d'avant les années 1960 ?

Quant aux refus de soins, leur fréquence apparaît peut-être à relativiser : à l'heure actuelle, la majorité des études a porté sur les généralistes et les spécialistes parisiens. Si les refus sont courants dans la capitale, où peu de médecins sont en secteur 1, ils demeurent plutôt marginaux dans les grandes villes de province étudiées jusqu'ici<sup>5</sup>. A Bordeaux, le testing organisé par le CISS, en février 2009, a révélé un refus pour 31 spécialistes. Bien évidemment, si la situation se révèle moins grave

<sup>3</sup> Sondage réalisé auprès de 1 002 Français âgés de 15 et plus.

<sup>4</sup> Foyers ayant moins de 1 200 euros nets par mois pour revenus.

<sup>5</sup> Voir "Action contre le refus de soin", Dossier de Presse, CISS, 25 mai 2009.

qu'elle ne le paraissait, la vigilance s'impose tout de même, d'autant que les refus ne touchent, à de rares exceptions près, que des personnes en situation de précarité. Pour éviter toute dérive potentielle, il y a une nécessité de sortir de la compétence de l'ordre. L'assurance maladie doit faire valoir les droits des personnes couvertes.

Enfin, outre les difficultés d'accès aux droits et aux soins rencontrées par les personnes en situation de précarité et la détérioration sanitaire engendrée, il y a l'impact direct de la précarité sur la santé psychique de l'individu. Les manifestations de cet impact résident essentiellement en une perte d'estime de soi, voire en des troubles psychiques sévères (dépressions, angoisses, phobies, etc.), même si, dans ce cas il est parfois difficile de distinguer les causes de la précarité de ses conséquences. Un accès complexe aux soins et aux droits ne fait alors que confiner encore plus l'individu dans sa souffrance.



## GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES

|              |  |
|--------------|--|
| AAH .....    | Allocation Adulte Handicapé  |
| ADEME .....  | Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie                     |
| APA.....     | Allocation Personnalisée d'Autonomie   |
| API.....     | Allocation Parent Isolé  |
| A-URBA ..... | Agence d'Urbanisme de Bordeaux et de l'Aquitaine                             |
| CAF .....    | Caisse d'Allocations Familiales  |
| CAIO .....   | Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation des personnes en errance    |
| CCAS.....    | Centre Communal d'Action Sociale   |
| CESF.....    | Conseiller en Economie Sociale et Familiale                                  |
| CG.....      | Conseil Général  |
| CISS.....    | Collectif Interassociatif Sur la Santé                                       |
| CMU .....    | Couverture Maladie Universelle   |
| CPAM .....   | Caisse Primaire d'Assurance Maladie  |
| CREAHI ..... | Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Handicaps et les Inadaptations |
| CREAQ.....   | Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine                                |
| CUB.....     | Communauté Urbaine de Bordeaux   |
| DAGMS.....   | Direction Affaires Générales et Moyens de la Solidarité                      |
| DALO .....   | Droit Au Logement Opposable  |
| DAS.....     | Direction des Actions de Santé   |
| DATDS .....  | Direction des Actions Territorialisées et du Développement Social            |
| DDASS .....  | Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales                 |
| DDE.....     | Direction Départementale de l'Equipement                                     |
| DDT .....    | Direction du Développement Territorial                                       |
| DEF .....    | Direction Enfance et Famille   |
| DEFM.....    | Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois   |
| DGAC.....    | Direction Générale Adjointe de la Culture                                    |
| DGAD .....   | Direction Générale Adjointe du Développement                                 |

|              |   |
|--------------|---|
| DGAS .....   | Direction Générale Adjointe de la Solidarité                              |
| DGSD .....   | Direction Générale des Services Départementaux                            |
| DPLE .....   | Direction des Politiques de Lutte contre l'Exclusion                      |
| EDF .....    | Electricité De France   |
| EIE.....     | Espace Info Energie   |
| FNARS .....  | Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale |
| FSL .....    | Fonds Solidarité Logement   |
| GARIE .....  | Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique  |
| INSEE .....  | Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques             |
| IVG.....     | Interruption Volontaire de Grossesse                                      |
| MDSI.....    | Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion                  |
| MSA.....     | Mutualité Sociale Agricole  |
| OGPP .....   | Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté                   |
| ONU.....     | Organisation des Nations Unies  |
| OPAH.....    | Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat                          |
| PASS .....   | Permanence d'Accès aux Soins de Santé                                     |
| PCH.....     | Prestation de Compensation du Handicap                                    |
| PDALPD ..... | Plan Départemental d'Accès au Logement des Personnes Défavorisées         |
| PIG.....     | Programme d'Intérêt Général   |
| PLH .....    | Plan Local d'Habitat  |
| POSS.....    | Plateforme d'Observation Sanitaire et Sociale                             |
| RAPPEL.....  | Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Energétique          |
| RMI.....     | Revenu Minimum d'Insertion  |
| RSA.....     | Revenu de Solidarité Active   |
| SIPHEM ..... | Syndicat Intercommunal du Pays du Haut Entre-Deux-Mers                    |
| SMIC.....    | Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance                          |
| SSISAG.....  | Service du Système d'Information Sociale et d'Assistance à la Gestion     |
| TCD.....     | Territoire Citoyen et Durable   |
| UNAF .....   | Union Nationale des Associations Familiales                               |

## REMERCIEMENTS

**Nous remercions toutes les personnes qui ont pu contribuer aux travaux de l'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté sur cette première année d'existence ainsi que les institutions, structures et associations qui ont permis cet investissement ; elles ont rendu possible cette publication des synthèses des ateliers thématiques.**

- Arnaud Odile (Directrice adjointe, Fonds Solidarité Logement – FSL)
- Baleste Lucie (Responsable, CG-DGAS-DATDS-MDSI Libourne)
- Barbe Pierre (Délégué local, Croix Rouge)
- Bedrani Ines (Stagiaire CESF, MDSI Bordeaux Caudéran)
- Bergouignan Christophe (Directeur, Institut d'études démographiques Université Bordeaux-Montesquieu, observateur discutant)
- Bernard Marie-Christine (A-URBA)
- Berteau Cyril (CG - DGAD - Service Urbanisme, Habitat, Logement social et politique de la ville)
- Birbis Anne (Responsable Pôle Insertion, CAIO)
- Blanc Céline (Correspondante solidarité, Lyonnaise des Eaux)
- Blanchard Michel (Secrétaire général de la Conférence girondine précarité pauvreté, observateur discutant)
- Blanchet-Lacheney Béatrice (Directeur de la mission précarité-pauvreté et chef de projet observatoire, CG 33)
- Bodin Gérard (Directeur, SAMU social - Prado)
- Bouisset Pierre (Correspondant Charentes, Fondation Abbé Pierre)
- Boumaza Amel (Psychologue, Carrefour des Cultures)
- Boutet Jean-Yves (Chargé de mission Climat-énergie, CG-DGSD-Mission Agenda 21)
- Boyer Aude (Chargée de mission DALO, Emmaüs)
- Bris Catherine (conseillère technique adjointe, DDASS 33)
- Caille Huguette (Secours populaire français)
- Cailliez Christophe (Inspecteur, DDASS 33)
- Callen Boris (Coordinateur dispositif santé, CCAS Floirac)
- Canaud Jacques (Animateur, CAF 33)
- Casadebaig Françoise (Restos du Cœur)
- Cassang Philippe (Chef du service administration des ventes, Gaz de Bordeaux)
- Castan Catherine (Bénévole, Secours populaire)
- Castillon Véronique (Responsable MDSI, CG - DGAS - DATDS – MDSI Bordeaux St Augustin)
- Cauty Marc (Administrateur, FNARS Aquitaine)
- Cazenave Marie-Joséphé (Conseillère municipale déléguée santé et handicap, CCAS Cenon)
- Chaillou Anne-Florence (Chargée de mission environnement, CG - DGAC-environnement)
- Chataignat Nathalie (Travailleuse sociale, FSL)
- Chau Caroline (Assistante sociale, CAF 33)
- Chêne Didier (CG 33 - DDT)
- Clément Bob (A-URBA)

- Cols Marie-Paule (Directrice adjointe, CG - DGAS - DATDS)
- Combes Benoît (Sous-directeur, MSA 33)
- Cornardeau Chloée (Conseillère Insertion, CAIO)
- Cosico Hubert (CG 33 - DGSD-Mission Agenda 21 - Plan Climat)
- Coupé Fabien (Service habitat, DDE)
- De Melo Louis (Bénévole, ATD Quart Monde)
- Decoux Christian (Correspondant Solidarité, Gaz de France-Suez)
- Delmas Lucile (Chargée de développement, FNARS Aquitaine)
- Demeaux Christiane (directrice territoriale de Pôle Emploi Gironde)
- Denise Bertrand (Administrateur, Banque alimentaire)
- Drouzai Mélanie (Chargée de mission, Conférence départementale des organismes sociaux pour l'habitat en Gironde)
- Duluc Xavier (Chef de service CAIO, 115)
- Duviella Nathalie (Chef de projet précarité, CREAQ)
- Egea Christian (Chef service études, DRASS et membre de la POSS)
- Elia Sandrine (Médecin, CG-DGAS-DAS-Maison Départementale de la Santé)
- Fernandez Emmanuel (A-URBA)
- Filleux Hélène (Chargée de mission, A-URBA)
- Fischerkeller Franck (Réfèrent social insertion, CCAS Lormont)
- Fournier Maryse (Assistante sociale, CAF 33)
- Fratalli Hélène (Responsable MDSI)
- Galin Delphine (Responsable MDSI, MDSI Bordeaux Caudéran)
- Gallone Alain (Educateur spécialisé, CAF 33)
- Garcia Simone (Assistante sociale, MSA 33)
- Gillet Jean-Claude (Membre du Conseil scientifique, Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté)
- Goity Emmanuelle (Chargée d'études, A-URBA)
- Gomme Dominique (Responsable adjointe, CG-DGAS-DATDS-MDSI Bordeaux-Grand Parc)
- Graslin Sonia (Conseillère thématique logement, CAF 33)
- Grelier Marie-Claire (Conseillère socio-éducative, CCAS Bordeaux)
- Guerroudj Tewfik (Chef de service, CG - DGAD - Service Urbanisme, Habitat, Logement social et politique de la ville)
- Guibert Christine (Coordinatrice service accueil RMI, Diaconat de Bordeaux)
- Guillaume Françoise (Chef du service aides énergie, FSL)
- Guillet Philippe (Responsable du pôle prospective, CAF 33)
- Hamidi Adil (Stagiaire, CG - DGAD - DDT - Mission TCD)
- Hauquin Pascal (Chef de service, Association Revivre)
- Jault Daniel (Conseiller général, Bordeaux Bastide, CG33)
- Julien Laurence (Responsable MDSI, MDSI Bordeaux Poitevin)
- Klebaner Patrick (Médecin, CG-DGAS-DEF)
- Labatut Daniel (Administrateur, Banque alimentaire)
- Léon-Gautier Karine (Responsable pôle OPAH RU, Incité)
- Lestable Monique (Directrice, CAIO)
- Luby Danielle (Chef de service, CG - DGAS – DPLE)
- Ly Mariame (Chargée de mission, CREAHI Aquitaine)

- Magendie Agnès (Bénévole, ATD Quart Monde)
- Mallay Dominique (Responsable développement territorial, Fondation Abbé Pierre)
- Manning Stella (Chargée de mission, A-URBA)
- Masson Elodie (CPAM 33)
- Mora Catherine (Conseillère territoriale, CAF 33)
- Moreau Georges (Responsable, Restos du Cœur)
- Moreno Florence (Assistante sociale, CAF 33)
- Musty M.P. (Animatrice départementale, Francas de Gironde)
- Ocaña Frédéric (Inspecteur, DDASS 33)
- Orliac Laurence (Chargée de mission, A-URBA)
- Ouhendi Mourad (Correspondant solidarité, EDF SA)
- Pecassou Muriel (Directrice, INSUP Rive droite)
- Pepaye Marie-Alice (Responsable, MDSI Bordeaux Saint Michel)
- Plantard Martine (CG - DGAS - DATDS – MDSI Cenon)
- Poulain-Romanet Anne (Conseillère territoriale, CAF 33)
- Puicercus Marina (Conseillère technique logement, CG-DGAS-DATDS)
- Ranger Jean-Jacques (PACT habitat et développement de la Gironde)
- Raslouad Zohra (Service lutte contre les exclusions, DDASS 33)
- Ribet Sylvie (DDE amélioration habitat)
- Rivadeneyra Ana (Chargée de mission service santé, CCAS Lormont)
- Roig Anne-Marie (Adjointe au chef de service, CG - DGAS – DAGMS)
- Rosener Aude (Ingénieur énergie, Agence locale de l'Énergie)
- Rossec Delphine (Stagiaire assistante sociale, Diaconat de Bordeaux)
- Roturier Julie (Chargée de mission, CG-DGSD-Mission Agenda 21)
- Rouillard Jean-François (Médecin responsable de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé, CHU Bordeaux)
- Ruby-Bellvert Chantal (Restos du Cœur)
- Salort Yasmine (Médecin chef du service épidémiologie et statistique médicale, CG-DGAS-DAS)
- Samuel Yasmine (Assistante sociale, MSA 33)
- Seguin Josiane (Assistante sociale, CAF 33)
- Senent Caroline (Chargée de la sensibilisation environnement énergie, CG-DGAC–Direction environnement et tourisme – service environnement)
- Stora Virginie (Chef unité SHVQ-PSH, DDE)
- Turpault Jean (Administrateur, Garie)
- Vautrin Marie-Josée (Directrice, SIPHEM)
- Yagoubi Dahbia (Chargée de mission, CG - DGAS – DPLE)
- Zaepfel Christophe (Doctorant, Institut d'études démographiques Université Bordeaux-Montesquieu, rapporteur)

